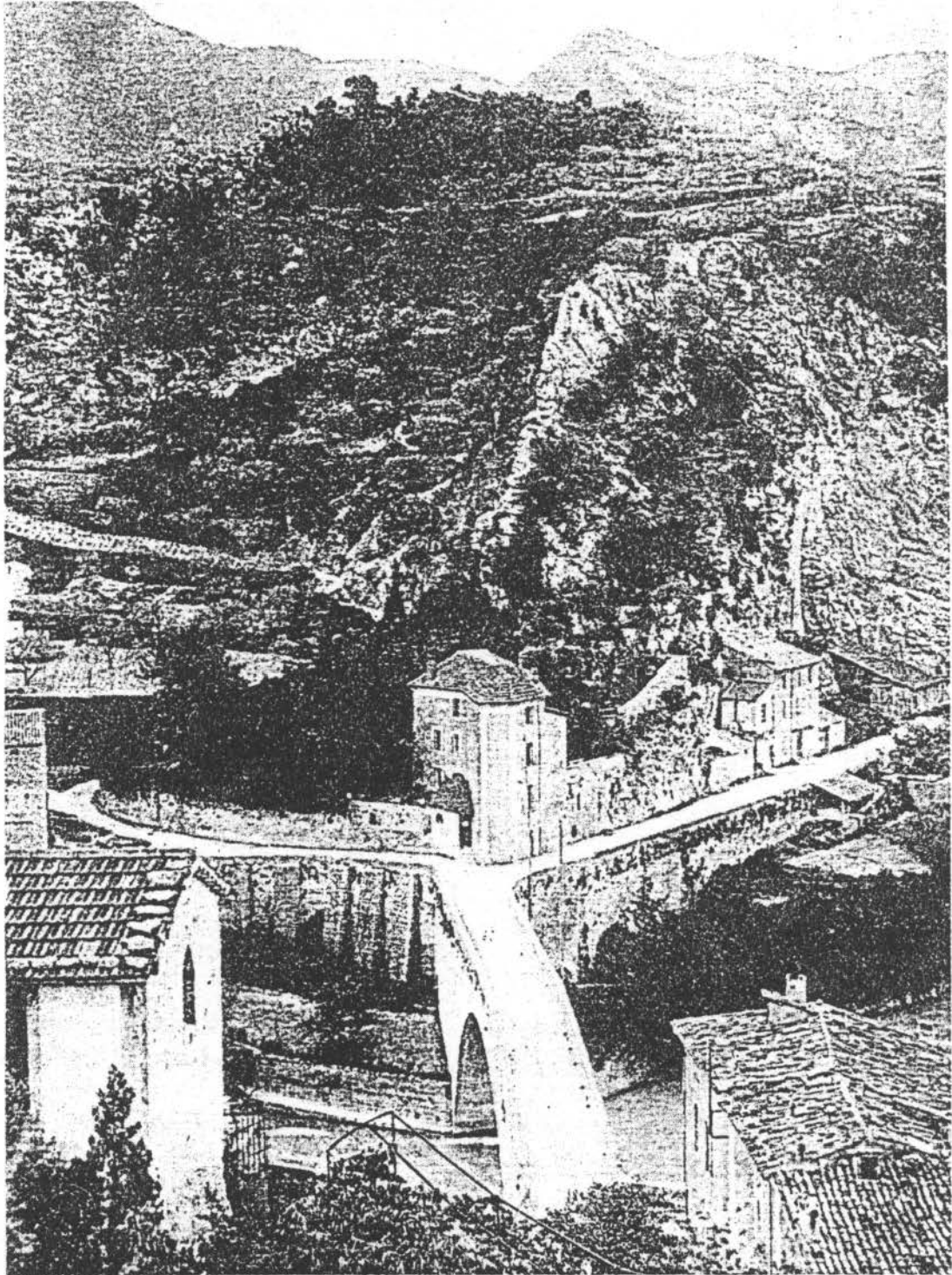


TERRE D' EYGUES



TERRE D' EYGUES

Bulletin n°7 de la **Société d'Etudes Nyonsaises**

Prix du numéro : 45 F. + frais d'envoi éventuels.

Règlement : à la **Société d'Etudes Nyonsaises**

Compte Trésorerie Générale de la Drôme n°8218

SOMMAIRE

	Pages
Le mot du Président -----	1
Notre Dame de Réparat Guy CADIER -----	3
Recensement de 1990 J. LAGET -----	15
Eyroles et ses habitants à la fin du XVIIIème siècle H. VEYRADIER -----	23
Petite chronique de la réunion d'Avignon et du Comtat vue de Nyons et des Pilles - J.LAGET -----	29
Le curé ACHARD (suite et fin) J. HOERMANN -----	45
La journée d'études du 7 avril J. DEMESY -----	53
Livres - Expositions - Travaux -----	58

Directeur de la publication : Robert DEMESY

Dépôt légal n°1828 C 87

Imprimé par la Société d'Etudes Nyonsaises

Réalisé par **BUSINESS ASSISTANCE** - NYONS Tél. 75 26 45 67

LE MOT DU PRESIDENT

Le 15 juin prochain aura lieu l'inauguration de la Chapelle de N.D. de Réparat récemment restaurée par les Amis de l'Ermitage du Pontias. L'urgence des travaux s'imposait avant la ruine totale de l'édifice. Nous ne saurions trop féliciter l'association animée par Mme LE STRAT pour cette oeuvre de conservation et de mise en valeur d'un élément essentiel du patrimoine nyonsais dont Guy CADIER relate l'histoire dans ce numéro. Pendant des siècles, de nombreux habitants de la paroisses, humbles comme fortunés, ont gravi les pentes du DEVES en espérant réparation de leurs fautes et il est bon que ce témoin de la foi de nos pères ait pu être conservé.

Le vif engouement porté à l'époque révolutionnaire que l'on a connu, il y a deux ans, semble retombé aujourd'hui, d'autres centres d'intérêt ayant pris le relais, si bien que le bicentenaire de la réunion du Comtat et d'Avignon à la France risque de passer un peu inaperçu en dehors du cercle étroit des spécialistes. Aussi avons-nous cru devoir lui accorder une large place dans cette publication en évoquant les paroisses comtadines d'EYROLES et des PILLES, ainsi que le rôle actif que furent amenés à jouer les nyonsais en la circonstance. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de l'histoire de notre ville que de voir ses citoyens appelés à l'aide par les différentes parties en conflit, alors que plus de deux siècles auparavant, lors des guerres de religions, leurs ancêtres calvinistes allaient porter la dévastation et la mort dans le Comtat tout proche.

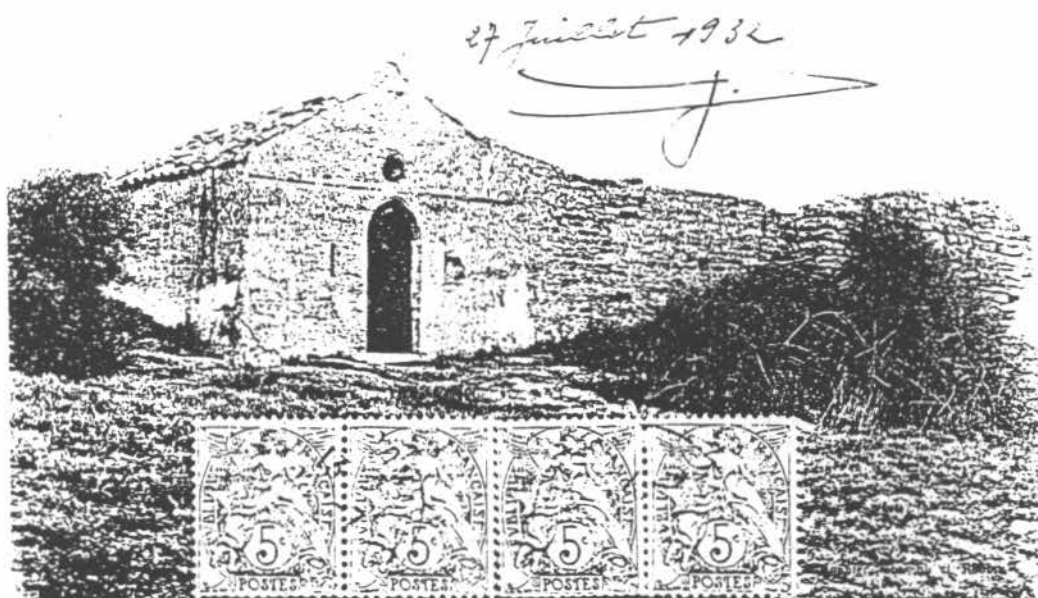
Par ailleurs, Jean HOERMANN termine l'évocation du curé ACHARD qui fut maire de la commune du PEGUE au début de la Révolution.

L'actualité enfin ne sera pas oubliée avec l'étude des résultats provisoires du recensement de 1990 pour les Baronnie qui fournissent déjà quelques indications intéressantes sur les tendances de l'évolution actuelle de cette région de la Drôme Provençale.

Pour finir, je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont adressé des mots d'encouragement au sujet de TERRE D'EYGUES. Notre petite équipe de rédaction reste ouverte à toute suggestion comme à toute critique.

J. LAGET.

LA DROME PITTORESQUE - Nyons - Le Deves, Chapelle de l'hermitage, édifiée en 1835



*Les chapelles du Devès au début et à la fin du XXe siècle
(Collection PH. CHAUSSE - Nyons)*

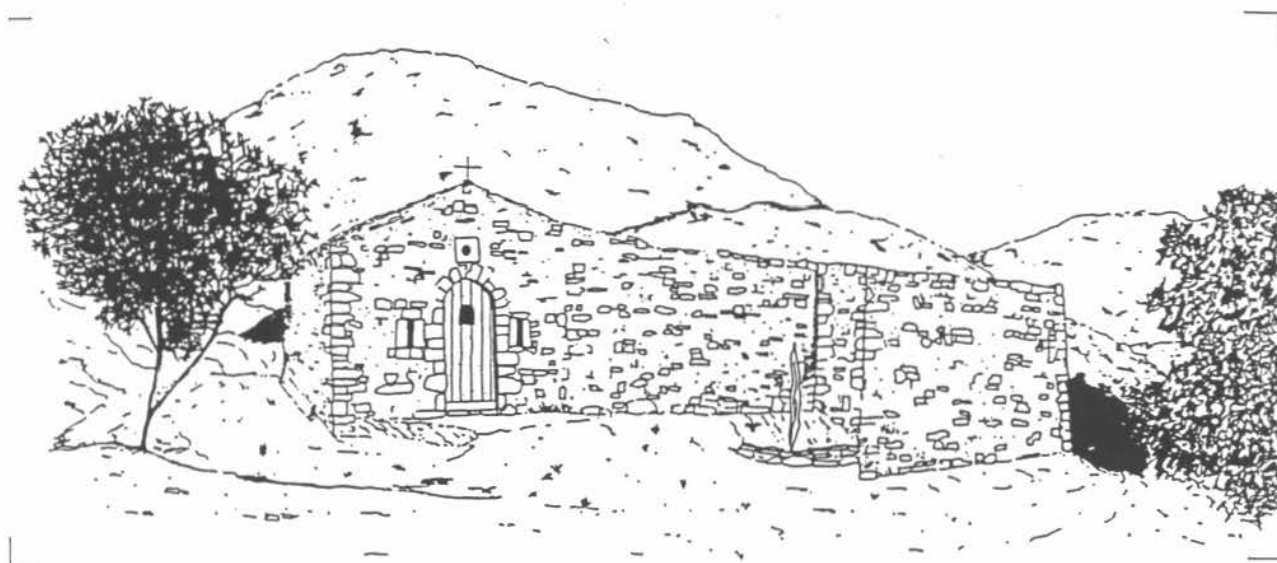


NOTRE-DAME DE REPARAT ET L'ERMITAGE DU PONTIAS A NYONS

La première moitié du III^{ème} siècle serait l'époque de la christianisation de notre région, si l'on en réfère au Concile de Vaison (337). D'abord établis aux alentours des agglomérations, les chrétiens auraient choisi de se réunir sur les collines, à l'image des adeptes des religions antérieures. Au Moyen-Age, chapelles et ermitages se multiplièrent. Dominant Nyons, un ermitage fut aménagé à la Pointe Saint-Jaume, au sud de la bourgade, et un autre en face, au nord, sur la crête du Devès (1). Il ne reste pratiquement rien du premier. Le second vient de bénéficier d'une restauration.

La cité de Nyons se caractérisa par un environnement de lieux sacrés. Une ville ceinte de fortifications réputées imprenables se garantissait-elle du danger en doublant sa défense politique et militaire, tours et bastions, d'une avant-garde de clochetons, protection mythique et spirituelle ?

En plus de nombreux lieux de culte intra-muros, Nyons se dota d'un collier de chapelles extra-muros : Saint-Rambert, Saint-Jaume, Saint-Martin, Saint-Blaise, Saint-Pierre-des-Champs, Saint-Ferréol, Notre-Dame-de-Réparat (2) et Notre-Dame-de-Chausone (Chausan). En arrivant de l'ouest ou de l'est, le voyageur voyait la chapelle du Devès lui signaler la ville.



Les chapelles du Devès - Au fond, une cime de la montagne de Vaux

POURQUOI LE NOM DE REPARAT ?

Il fallait «apporter à la Divinité réparation des fautes des Nyonsais». L'appellation est restée.

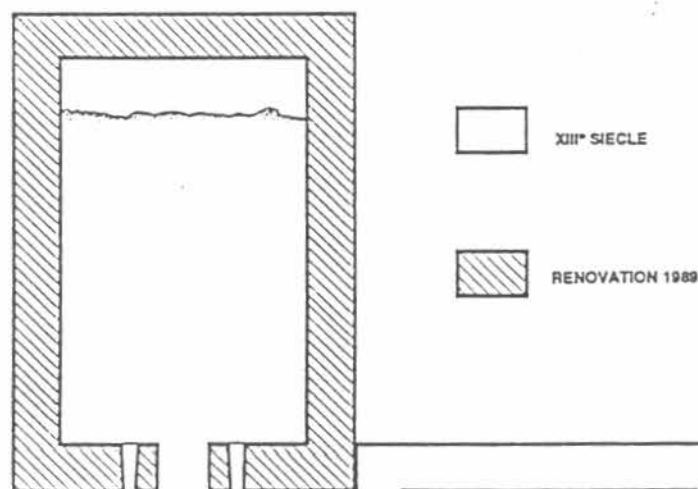
Jouxtant la chapelle dédiée à SAINT-CESAIRE, (3) l'évêque d'Arles, thaumaturge du vent salvateur de Nyons (4), un ermitage fut habité jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. En son «désert» relatif (érémos - grec d'où vient le mot ermite = désert), l'ermitage du Pontias, au rôle primordial, fut un personnage important de la ville : bedeau de la paroisse, il avait charge d'instruire la jeunesse. Les Nyonsais tenaient beaucoup à cette éducation et ils en rémunéraient le dispensateur par des offrandes en rétribution de son oeuvre de rédemption. L'ermitage disposait d'un patrimoine constitué de terres et d'immeubles en ville. Jusqu'à la Réforme, le «bedel» put jouir des revenus substantiels de ce «prieuré de Notre-Dame de Réparat». Les guerres de Religion entraînèrent le «bruslement» de la chapelle et de ses meubles (cf. une délibération de la séance tenue dans la Maison de Ville le 12 novembre 1559).

Camille BRECHET signale un terrier (dénombrement des droits seigneuriaux) de la ville de Nyons en date de 1591 : la vente des biens ecclésiastiques (1563) appauvrit le prieuré ; il conserva toutefois la chapelle «assise à la cime du Devèz avec une vigne et un jardin». Le dernier ermite devait être Jean CHAUSSI, que nomme une délibération municipale en date du 24 février 1788. L'histoire s'accéléra : le 3 février 1791 déjà, l'ermitage était vendu, au titre des biens nationaux, à Esprit Barthelemy BARNOIN, résidant à Nyons, «comme plus offrant» au prix de 340 livres. D'une contenance de «seize pans au quarré», «en bon état», la chapelle mise en adjudication revint, le 3 vendémiaire de l'an III - 26 septembre 1794 - à Jean TURTIN, de Nyons, pour le prix de 135 livres. (5)

L'ermitage disparut ; la chapelle fut abandonnée.

Les lieux et leur environnement devinrent la propriété de M. et Mme Auguste VEUX, de Nyons. Ceux-ci en firent don à la Société des Amis de l'Ermitage du Pontias (parrainée par la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme) lorsqu'ils prirent connaissance du projet de restauration, émanant d'une Nyonsaise, Mme Marie-Louise LE STRAT, née FAVIER.

REPARAT



CHAPELLE ERMITAGE DU PONTIAS

SITUATION



La société qui vient d'avoir l'heureuse initiative de la restauration ne porte pas, vous l'aurez noté, le nom d'«Amis de Notre-Dame de Réparat», mais d'«Amis de l'Ermitage du Pontias», ermitage qui n'existe plus. La nuance est de taille. En l'occurrence, un peu d'histoire de l'Eglise et de théologie s'avère utile à propos de la précision ci-dessus : «apporter à la Divinité réparation des fautes des Nyonsais».

Nous sommes au Moyen-Age. Anselme de CANTORBERY (1033-1109) fait autorité avec son «Cur Deus Homo», qui explique rationnellement le dogme de l'Incarnation de Jésus : pour rétablir son honneur lésé par le péché, Dieu doit se faire homme et acquitter ainsi, par la mort volontaire de Jésus, la dette qu'en dehors de Lui aucun être, ni humain, ni céleste, n'aurait pu éteindre. Il eût été indigne de la part de Dieu de pardonner par un décret de miséricorde ; ainsi Jésus a-t-il satisfait à la Sainteté Divine... ABELARD (1079-1142) eut beau affirmer la libre grâce de Dieu, sa prédication ne conquiert pas la faveur publique. La théologie de l'époque ancre l'idée d'un marché juridique (même conclu avec le Diable), à savoir la nécessité d'apaiser le courroux de Dieu par une offrande sanglante. La morale du sacrifice, gravée au plus profond de l'esprit humain, atteint alors un raffinement extrême. Dans cette ligne, le «frère angélique», Thomas D'AQUIN (1227-1274), prône une piété s'appliquant à répéter le sacrifice du Christ. Le Dieu qui a connu une satisfaction dans la mort de Jésus, invite le croyant à accomplir en sa personne le même holocauste, à pousser jusqu'à la crucifixion de sa propre chair : il «répare» pour lui et pour d'autres. Son adversaire théologique, Duns SCOTT (1270-1308), le «docteur subtil», quant à lui, répliqua en affirmant la priorité de la foi : le pardon des péchés s'acquiert par Jésus, par pure grâce. Il n'y a ni créancier, ni débiteur ; il n'y a aucune nécessité de réparation. La Réforme se profile avec son affirmation des «sola fide, sola gratia, sola scriptura!».

Avez-vous lu René GIRARD, penseur français contemporain, dont l'oeuvre connaît une large audience («Des choses cachées depuis la fondation du monde», Grasset 1978, à la suite de «La violence et le sacré») ?

Que dit cet auteur ? Les évangiles (6) ne parlent de sacrifices que pour les écarter. A s'en imprégner, rien ne suggère que la mort de Jésus soit un sacrifice, quelle que soit la signification donnée à ce mot : expiation, substitution ou réparation. Une approche sacrificielle de la Passion doit être stigmatisée comme le malentendu le plus paradoxal et le plus aberrant de l'histoire chrétienne. «Le postulat de la lecture sacrificielle se référant à une exigence sacrificielle du Père a fait plus que tout autre chose pour discréditer le christianisme aux yeux des hommes de bonne volonté. Tolérable encore dans la mentalité médiévale, il est devenu intolérable pour la nôtre et il constitue la pierre d'achoppement par excellence pour un monde tout entier révolté par le sacrificiel. Il est, certes, excessif de condamner tout ce qui se présente dans le langage sacrificiel : Jésus accepte la mort pour le salut de l'humanité et cet exemple constitue la conduite la plus noble ; mais la lecture sacrificielle, si elle vient du fond des âges, ne correspond en rien à l'esprit véritable du texte évangélique».

D'autres investigateurs arrivent à une conclusion analogue. On lira plus bas ce que, en ce domaine, deux théologiens, l'un catholique, l'autre réformé, Hans KUNG et André DUMAS, écrivent aujourd'hui pour inspirer la prédication actuelle et rappeler la nouveauté de Jésus-Christ.(7)

LE CULTE A NOTRE-DAME DE REPARAT

Les anciens se souviennent : Mlle Madeleine ROCHEVILLE, bientôt nonagénaire, a participé avec l'abbé DURANTON, à la dernière montée des catéchumènes à l'occasion de la première communion ; repas et jeux suivaient la messe.

Un peu plus jeune, Mme BILLMANN, née Henriette FAVIER, a gardé la mémoire de ces fêtes

mais elle n'en fut pas à titre de catéchumène : la chapelle avait été désaffectée. M. Georges FERT, en protestant, ne parle pas de célébration mais il se souvient d'avoir vu la chapelle fleurie, alors qu'il allait à la chasse. M. Urbain RIVAYROL raconte que les Nyonsais se rendaient au Devès le lundi de Pâques. Une messe était célébrée et les fidèles restaient pour pique-niquer sur un lieu dégagé. Il y avait «pas mal de monde» et l'on descendait le soir venu. Au cours de la première guerre mondiale, des soldats au repos à Nyons, et désœuvrés, saccagèrent la porte du sanctuaire. Le curé CHARREAS chargea le jeune Urbain de récupérer la pierre d'autel («elle devait faire 40 sur 40»), ainsi que les objets du culte pouvant être préservés, tableaux, croix, missels. Le tout fut déposé à la cure de la rue Nationale (aujourd'hui rue des Déportés). Que sont-ils devenus, en dehors de deux missels que l'on trouve au Musée Archéologique de Nyons ? (8)

Et la chapelle dormit d'un sommeil dont elle sort embellie.



Vous découvrirez la chapelle, plus exactement les chapelles, soit que vous montiez au Devès par le sentier devenu le GR 9, depuis le quartier des Jasses, soit que, plus confortablement, vous choisissiez d'atteindre le col du Pontias depuis le quartier de Pié de Vaux, y preniez à votre droite le GR (à signaler en cours de route, un peu avant les chapelles, caché sur la gauche, le Trou du Pontias au vent salubre).

Au sud de l'esplanade des chapelles, à une dizaine de mètres de leurs murs, semble-t-il, s'élevait l'ermitage, sur environ 80 m². La pioche pourrait dégager quelques assises.

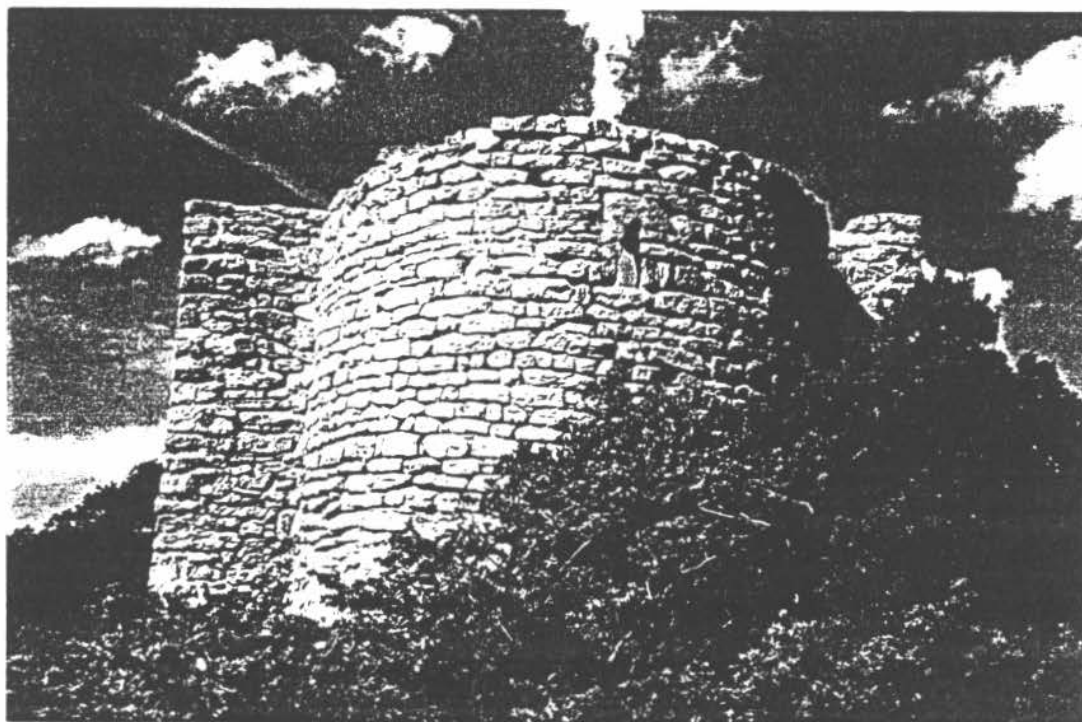
La chapelle la plus ancienne est sise à l'est, surplombant des rochers à pic au-dessus de la vallée de l'Eygues. Ses dimensions sont modestes : 3 mètres sur 5. Elle est ruinée. Un arasement des murs a sauvegardé le vestige. Elle doit dater du XIII^{ème} siècle et procéder d'un lieu de culte chrétien plus ancien (voire d'un sanctuaire païen ?). Traditionnellement orientée vers l'est, la direction de Jérusalem, elle comporte une petite fenêtre à ébrasement au centre de l'abside semi-circulaire. Le cul-de-four de l'abside et la voûte de la nef se sont effondrées avant la construction de la chapelle voisine. Il reste la base de l'entrée à l'ouest.

Pourquoi un nouvel édifice vers le milieu du siècle dernier avec une orientation perpendiculaire ? L'entrée en sera au sud avec un cadre de deux fenêtres étroites et un petit oculus. La voûte en plein cintre domine une nef unique pratiquement carrée, de 4 mètres 70 de côté, conservée malgré les intempéries et la végétation. Elle a retrouvé un revêtement de tuiles rondes. Une pierre occupe la place de l'autel disparu. Une croix de fer remplace celle qui était là. Une porte en noyer ferme la chapelle depuis 1989 ; la clé se trouve chez Mme LE STRAT.

Après la reconnaissance que marqua la visite sur les lieux au jour de l'assemblée générale de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme le 13 mars 1990, les Amis de l'Ermitage du Pontias voulaient une fête d'inauguration pour les Nyonsais, souhaitant qu'éventuellement, par la suite, des cérémonies religieuses ou pèlerinages perpétuent la mission de la chapelle.

La date du 15 juin 1991 était annoncée, sous la présidence de M. Jean MONTPEYSEN, maire de Nyons.

Guy CADIER, pasteur.



L'abside de la première chapelle, avec la fenêtre ouverte à l'est.

ANNEXES

(1) DEVES :

à lire ouvrage d'Adolphe DE COSTON, consacré à l'étymologie des noms de lieux du département de la Drôme, on apprend : «le Devès, le Devois, la Devèze sont des noms communs à divers quartier de la Drôme ; ils ont la même racine que devesia, devesium, devesum, en bas latin

(latin : defendo : écarter, défendre), lieu dans lequel il est défendu de faire paître les troupeaux». On disait, au le XIIème siècle, «choses devées» pour choses défendues.

(2) REPARAT :

au nord, dans la Drôme, une commune porte le nom de «La Répara».

A lire le «Dictionnaire des noms de lieux de France», édité par Larousse : «La Répara (Drôme) - reparate en 1327 - nom de personne latin Reparata».

A consulter l'«Etymologie des noms de lieux du département de la Drôme», d'Adolphe DE COSTON : «le nom de Répara, près de Crest, Ripparia en 1315, de même que le substantif repaire, voulait dire primitivement habitation fortifiée, enclos, repparia, reparium, reperium, e en b.l. Ripa, rive, signifiait aussi rocher, écueil dans le même idiome ; on appelle ripes, en France-Comté, des montagnes rocailleuses ; rif, rocher, récif en t ; rif, en holl ; ripa, en it.».

A visiter Nice, on trouvera une Eglise Ste-Réparate.

"Une tradition acceptée par l'Eglise veut que Sainte Réparate ait été une vierge martyrisée à 15 ans à Césarée de Palestine? Sous Trajan DECE. Elle est mentionnée par un texte hagiographique dont l'un des Bollandistes, le P. SUYSKENS, a dit dans le Tome I des Acta Sanctorum d'octobre, pour le 8, jour où sa mort est placée, que ce récit ne mérite qu'une confiance relative (fides sublesta).

Sous le vocable de cette martyre palestinienne est placée à Florence une petite église, voisine de la cathédrale.

Une autre tradition veut qu'une partie de ses reliques ait été obtenue en 1060 par un Niçois, Rambaud ROSTANG, et qu'il les ait déposées dans un oratoire bâti par lui au pied de la colline où était Nice d'alors."

(in La Cathédrale Sainte -Réparate de Nice, de ses origines à nos jours, par Georges DOUBLET, Nice 1935)

Dans les Bouches-du-Rhône , une commune se nomme Puy-Ste-Réparate.

Nous avons choisi la lecture de Camille BRECHET, historien local, en ses «Pages d'histoire nyonsaise» (édition de 1927, pp.16 et 189) : «d'après certains auteurs, elle (N.D. de Réparat) serait ainsi appelée parce que l'ermite qui habitait un bâtiment voisin «pria pour la rémission des péchés des Nyonsais» ; ce choix fut notre liberté...

(3) SAINT-CESAIRE:

Césaire D'ARLES naquit vers 470 aux environs de Chalons-sur-Saône. Il se livra très tôt à l'ascétisme et entra au couvent de Lérins. Ses exercices de pénitence ruinèrent sa santé et il fut envoyé en Arles ; il y dirigea un monastère, avant que l'évêque EONIUS ne le désignât comme son successeur. CESAIRE se cacha dans un tombeau pour échapper à cet honneur. Installé dans sa charge, il connut l'hostilité du roi Wisigoth ALARIC II, fut exilé, puis cité à Ravenne devant un nouveau roi ; sa seule présence fit tomber toute calomnie. A Rome, le pape SYMMAQUE lui remit le "*pallium*", signe de l'autorité qui lui était confiée sur les Eglises de Gaule et d'Espagne. Il resta évêque d'Arles jusqu'à sa mort en 542. Ce fut un prédicateur populaire, l'auteur notoire de la plus ancienne règle de nonnes qu'on connaisse, écrite pour le couvent qu'il fonda en Arles avec sa soeur CAESARIA, supérieure (le couvent sis à Saint-Pierre-des-Champs relevait de l'Abbaye de Saint-CESAIRE, qui jouit de droits seigneuriaux sur Nyons). Il fit beaucoup pour approfondir la vie monastique et consacra ses soins à l'organisation du service divin, introduisant le chant des psaumes et exhortant à une lecture régulière de la Bible et des Pères. Sa charité était renommée. Saint-CESAIRE devait donner son nom au monastère de Nyons, en pleine ville, à l'emplacement actuel du Palais de Justice, de l'ancienne Mairie et de l'ancien Théâtre.

(4) PONTIAS :

La légende du vent du Pontias :

Avant Notre-Dame de Réparat, depuis le col du Pontias, un éboulis de rochers forme une excavation profonde (plusieurs dizaines de mètres ont été explorés). Le vent du Pontias, si apprécié en été et tellement craint en hiver, sort de ce puits. Saint-CESAIRE, appelé au secours des Nyonsais, victimes d'épidémies, vint sur place, après avoir rempli son gant d'air marin ou de mistral. Il le jeta sur le rocher qui s'ouvrit en provoquant le vent nouveau : la peste fut balayée et n'atteignit plus jamais Nyons. Miracle pour miracle, CESAIRE fit jaillir en contrebas une source aux eaux souveraines pour de nombreuses maladies, source en faveur pendant de nombreux siècles.

(5) DOCUMENTS RELATIFS AUX CONSTRUCTIONS DU DEVES

*Je sçay bien par où de la source que se font les dunes
de Réparat et de Réparat que se font les dunes
que au couvent de Réparat et de Réparat
moyennant y de Réparat
Je sçay bien par où de la source que se font les dunes
de Réparat et de Réparat que se font les dunes
que au couvent de Réparat et de Réparat
moyennant y de Réparat*

"A este tenu propos de le larrecin que se faict a notre Dame
de Reparaset du bruslement qu'on lui a faict sivy
que lui bruslé la chapelle arbo et tout les aultres meubles
nécessaires y dedans.
A esté dict que la ville fera poursuyr en la plus grande
diligence que fere se pourract et a la plus grande rigueur
pour fere punilz telz larrecins sacrilèges ou voleurs".

Dans l'inventaire des archives de Nyons , M. LACROIX résume cette délibération comme suit :

"La poursuite des sacrilèges ou voleurs qui ont incendié les meubles de Notre-Dame des Réparats."

- Extrait du Conseil de Ville en date du 13 mars 1712 : l'hermitage et les biens confiés à frère CEZAIRE par la Communauté de la ville sur la montagne sont abandonnés depuis 10 ou 12 ans. Frère QUENIN est autorisé à les cultiver et à en jouir tant qu'il restera audit hermitage, la Communauté se réservant " le dépaistre et passage des bestiaux des habitants de ce lieu sur ladite montagne sans que ledit frère QUENIN s'en puisse formaliser".

- Extrait du Conseil de Ville en date du 13 mai 1779 : les biens-fonds de l'hermitage sont restés incultes depuis la mort du dernier hermite et se trouvent "exposés à la rapacité de ceux qui voudraient s'emparer des biens desdits fonds". Ils seront afferchés et le produit sera remis à un hermite si M. l'Evêque donne son approbation ; sinon, ils seront employés aux réparations de la chapelle et de l'hermitage ou autres oeuvres pies.

- Le 24 février 1788, l'assemblée des notables rappelle la décision du 13 mai 1779 ; les terres dépendantes de l'hermitage ont été "arrentées".

Sr Henri VIGNE a enchéri pour une rente de 18 livres par année et joui de cette adjudication pendant 4 années et 4 mois jusqu'au 5 novembre 1783, "jour auquel Jean CHAUSSI fut nommé et pourvu dudit hermitage par M. l' Evêque de Vaison et en prit possession ce qui formant por lesdites 4 années et 4 mois de rente 78 livres". A la suite de quoi les réparations de l'hermitage et de la chapelle furent mises à bail et effectuées, coûtant au total 59 livres ; 18 livres sont remises à l'hermite CHAUSSI le 19 janvier 1784.

- Deux documents de vente de biens nationaux

"M. DESPLANS, curé de Nyons a surenchéri et offert du bâtiment sur la montagne du Devès, et dépendant du prieuré de Notre Dame de Repara, la somme de cent cinquante livres qu'il promet de payer en conformité des décrets de l'Assemblée Nationale. et a signé.

.....
(Offres successives de François VIGNE - Pierre REYNAUD - Antoine LOMBARD - Jean-Pierre NICOLAS - Jean Frédéric BARNIER).
.....

Esprit Barthélémi BARNOIN, résidant à Nyons a surenchéri et offert dud. bâtiment et dépendances la somme de trois cent quarante livres qu'il promet de payer comme cy devant. Et a signé.
signé BARNOIN

Le dernier feu allumé et éteint sans que pendant sa durée il ait été fait aucune autre enchère, l'adjudication définitive du Bâtiment en dépendant du Prieuré de N.D. de Repara tels qu'ils sont désignés dans le rapport d'experts cy dessus énoncé, art ; unique des biens dud. Prieuré, a été faite à Esprit Bartélémy BARNOIN comme plus offrant et dernier enchérisseur moyennant la somme de trois cent quarante livres, montant de son enchère, qu'il promet payer à la Caisse du district aux termes déterminés par les décrets de l'Assemblée Nationale ..."

Archives Départementales de la Drôme
Série Q.99 - N°35 - 3.02.1791 - Folio 48 verso

Dans la présentation de divers lots mis en adjudication se trouve :

.....
"2° - une chapelle dite de l'hermitage de Nyons appelé St-CEZAIRE, située dans l'étendue du territoire de Nyons, dépendant de la commune, contenant environ 16 pans en carré, en bon état posée sur le Devès et sur le terrain appartenant au cy devant hermitage, estimé par le rapport d'experts à la somme de trente livres sur laquelle il a été fait offre de trente cinq livres.
.....

L'adjudication définitive de la chapelle de l'hermitage située au haut du Devès a été faite au citoyen Jean André TURTIN dud. Nyons comme plus offrant et dernier enchérisseur moyennant la somme de cent trente cinq livres"

Archives Départementales de la Drôme
Série Q.99 - N°316 - 3 vendémiaire an 3

(6) EVANGILES ET REPARATION :

Avec les religions anciennes, Israël connaît la notion de "rançon", par laquelle une communauté ou un croyant expie leur faute au moyen d'un sacrifice sanglant. Pour arracher un peuple ou une vie humaine à un sort malheureux auquel il ou elle a été voué, il doit y avoir sacrifice. Dieu accepte le sang, la vie d'un animal en lieu et place de celle du coupable et le tient quitte. Le vocabulaire biblique est riche : rançon, rachat, substitution, propitiation, holocauste, sacrifice, d'alliance, sacrifice expiatoire, sacrifice pascal...

L'Eglise des premiers temps, pour comprendre elle-même la mort de Jésus et pour prêcher la croix, calquera son vocabulaire sur les idées de l'époque, marquées par les notions culturelles et juridiques qui avaient cours dans le monde judéo-gréco-romain :

elle l'a fait pour dire la libération, la liberté de l'homme et son "adoption" par Dieu. Elle écrira "Christ a payé" (Galates 3,13 et 4,5 ; 1 Corinthien 6,20 et 7,23) ; "expiation par le sang de Jésus-Christ" (Romains 3,25) ; "rachetés par le précieux sang de Christ" (1 Pierre 1,19) ; "Christ est mort pour nous" (2 Corinthiens 5,17), après avoir prêché qu'au cours du dernier repas de Jésus avec ses disciples, "Jésus a donné sa vie en rançon pour la multitude" (Matthieu 20,28 et Marc 10,45) ; le tout afin que les croyants se sachent aimés de Dieu, ses "enfants". Ils ne sont plus "esclaves soumis à la peur", mais "fils adoptifs criant : "Père" ; elle atteste : "nous sommes enfants de Dieu" (Romains 8,15-16).

Au dolorisme de l'expiation, à la perpétuation d'un légalisme écrasant à un mercantilisme de la Divinité, avec son compte de dettes et de compensations, l'Evangile oppose l'amour, la proximité, la communion, la vie.

(7) THEOLOGIENS CONTEMPORAINS :

"Le sacrifice de Jésus, écrit le catholique romain Hans KUNG, ne doit s'entendre ni dans le sens de l'Ancien Testament, ni dans le sens païen. Le sacrifice n'est pas une tentative visant à apaiser un être en colère et le faire changer d'humeur. Il faut effacer toute idée d'un Dieu sadique, idée à laquelle correspondrait une conception masochiste de l'homme, l'une et l'autre dénoncées par NIETZSCHE et par FREUD.

Un don de soi atteint le but visé par les sacrifices d'animaux, la réconciliation de l'homme avec Dieu. La prédication actuelle évitera de parler de réparation, le sacrifice expiatoire au profit de notions plus compréhensives telles que celles de "réconciliation - représentation - rédemption - libération". Dans le "pour nous" de la croix, il n'y a pas de péché mais les hommes"

"Le propos de la foi biblique, souligne le protestant réformé André DUMAS, est d'annoncer que Dieu apaise le tourment de l'homme en se sacrifiant pour lui. Le sacrifice est relationnel ; il convertit la détresse en allégresse, la maladie en guérison, la dépression en goût nouveau.. L'image d'un Dieu cruel qui exige la souffrance pour compenser l'offense, d'un comptable de dettes qui n'oublie rien et rend l'homme craintif et aliéné est fausse. L'homme contemporain se refuse aux sacrifices qui dégradent Dieu au niveau d'un comptable céleste et qui empoisonnent l'homme de remords. La nouveauté de Jésus-Christ est à la fois le terme mis à la nécessité répétitive des sacrifices et l'instauration immédiate et relationnelle de rapports de fraternité, et non de rivalité, entre les hommes. Le jugement de Dieu s'inverse en grâce".

(8) LES MISSELS DE NOTRE DAME DE REPARAT

Ces livres liturgiques sont conservés au Musée Archéologique de Nyons et nous ont été présentés par M. René GRAS.

Le plus ancien, en mauvais état, doit dater de la fin du XVII^e siècle ; l'édition a été "approuvée le 7 octobre 1690".

La page I de couverture a perdu son titre. La page II porte l'inscription : "Ce livre appartient (c'est à dire a été donné) à la Chapelle de l'Hermitage de Nyons, sous le titre de Notre-Dame de Répara".

Une main maladroite a écrit au crayon :

"Quiconque monte à l'Hermitage
 "De ses maux se soulage
 "Et sur ses plaies, descendant du ciel,
 " Marie répand des flots de ..."

Un crayon a raturé la rime...

LA PAGE III de couverture apporte ce témoignage :

Precieuse relique qu'il serait criminel de laisser perdre,

Tant de saints prêtres de Nyons s'en sont servi.

C'est le vieux père DEYDIER qui l'avait monté à l'hermitage vers 1830.

Que de souvenirs rappelle cette chapelle ! Que de larmes y ont été répandues ! Que de prières ont été faites ! Que de grâces y ont été obtenues. Oh Mère, sauvez Nyons".

Le plus récent missel est en bon état, sans doute , grâce à la reliure de E. GIRARD en 1888. Il date de 1774. Sa première page sous trois belles lettres calligraphiée : L.A.C. porte la mention de la "Confrérie des Pénitents Blancs pour servir à la chapelle de l'Hermitage - 1852".

Au crayon fut ajouté : "Le vieux Père DEYDIER Augustin en étant alors le Recteur".

Le musée de Nyons a conservé par ailleurs le registre des statuts de la Confrérie des Pénitents Blancs de la paroisse de Nyons.

En 1702 la Chapelle est érigée sous le titre de "Notre-Dame de pitié". En 1827, (la théologie de l'Eglise a évoluée), elle est "érigée sous le vocable de Notre Dame de Sept Douleurs".

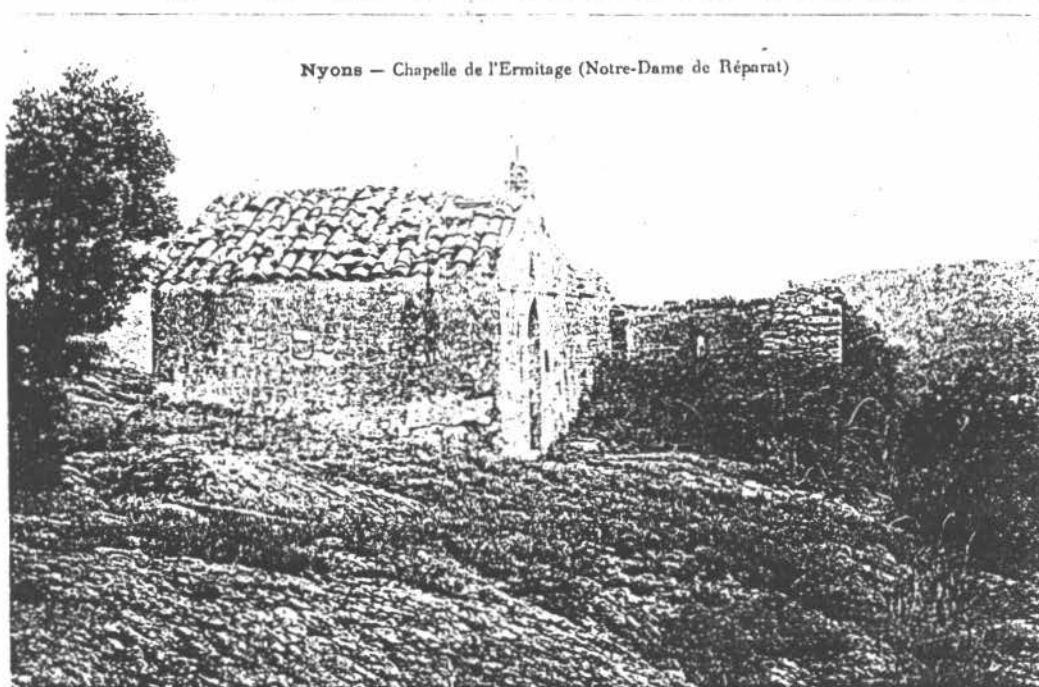
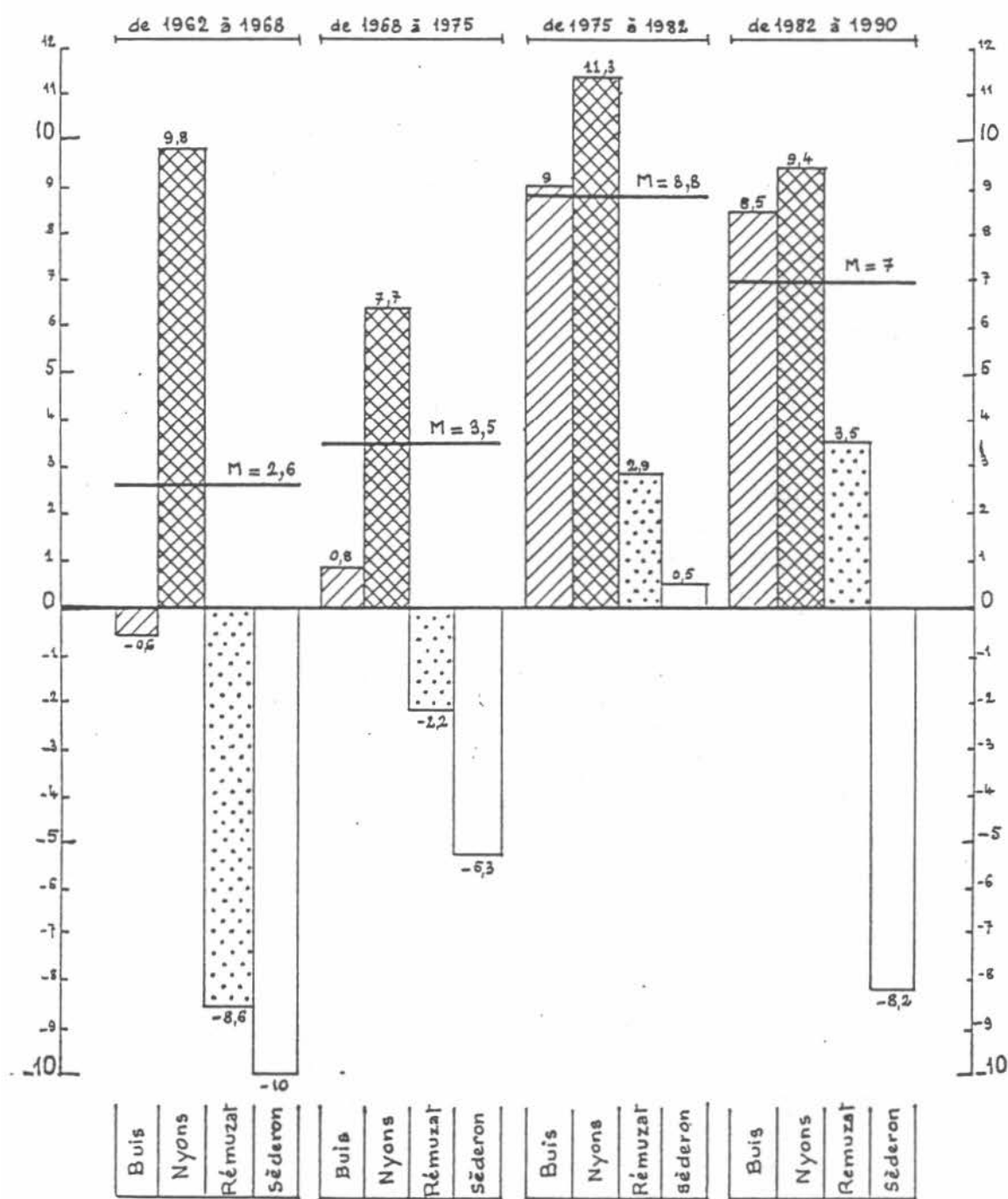


Figure 1 : VARIATION DÉMOGRAPHIQUE PAR CANTON (EN %)
(depuis 1962)



(M = accroissement moyen)

RECENSEMENT DE 1990 : RESULTATS PROVISOIRES POUR LES BARONNIES

Véritable instantané de la population à un moment donné, un recensement permet d'obtenir des précisions de toutes sortes sur l'état de celle-ci. Il n'est que de se rappeler les bulletins aux nombreuses rubriques que les agents recenseurs ont eu à compléter pour chaque ménage.

Il n'est pas étonnant par conséquent que responsables locaux et nationaux soient très attentifs à ses résultats et aux transformations qu'ils permettent d'observer. Bien qu'ils soient provisoires, donc susceptibles d'erreurs, et bien qu'ils ne fournissent que des données brutes sur l'évolution de la population, les résultats du recensement de 1990 pour les Baronniees fournis par l'INSEE n'en sont pas moins très instructifs.

RESULTATS PROVISOIRES DU RECENSEMENT DE 1990 POUR LES BARONNIES.

Pour le quatre cantons des Baronniees, les chiffres provisoires du recensement fournis par l'INSEE montrent que ceux-ci, à l'exception de celui de Séderon, ont poursuivi la croissance démographique enregistrée en 1982.

TABLEAU I

Canton de :	1982		1990		Evolution 1982-1990	
	Population	%	Population	%	Total	%
Buis-les-Baronniees	4 299	23,3	4 665	23,7	+ 366	29,1
Nyons	10 788	58,5	11 807	59,9	+ 1 019	80,9
Rémuzat	1 279	6,9	1 324	6,7	+ 45	3,6
Séderon	2 089	11,3	1 918	9,7	— 171	— 13,6
TOTAL	18 455	100	19 714	100	+ 1 259	100

Ainsi les Baronniees frôlent aujourd'hui la barre des 20 000 habitants, ce qui ne représente cependant qu'un peu moins de 1 500 individus de plus qu'en 1936 (18 374), et qu'un gain de 4 150 par rapport au minimum relevé en 1954 (15 564). L'augmentation voisine de 7 % est

légèrement supérieure à celle du département de la Drôme passé dans le même temps de 389 781 à 414 072 habitants (+ 6,23 %) et en tout cas nettement plus forte que celle des principales agglomérations drômoises (1). Mais le poids de la population baronnarde dans le département reste faible, moins de 5 % pour 20 % de la superficie ; il en est de même pour la densité moyenne (16 habitants par km² contre 63 pour le département).

DES EVOLUTIONS DIFFERENTES (FIGURE 1).

Depuis 1962, on constate que la croissance démographique des Baronnie est passée par un maximum de 1975 à 1982, tous les cantons présentant alors un solde positif. La période 1982-1990 marque un ralentissement sensible, le canton de Séderon connaissant une perte importante de 171 habitants que ne compense pas la faible croissance de celui de Rémuzat (+ 45 habitants). L'augmentation résulte donc des cantons du Buis et surtout de Nyons, le seul à présenter un solde constamment positif depuis 1962, et dont la part s'accroît (près de 60 % de la population des Baronnie et de 80 % de l'accroissement démographique).

Cette évolution confirme bien la constatation faite au niveau départemental : «L'accroissement de la population n'est plus limité au couloir rhodanien. Désormais, une deuxième ligne nord-sud semble bénéficier du desserrement de la vallée du Rhône. Ainsi, tout en accentuant leur dépeuplement, les zones défavorisées se trouvent davantage concentrées dans l'est du département» (2). Ces dernières, dont l'équivalent se retrouve en d'autres régions de France, constituent le «rural profond» qui continue à se dépeupler.

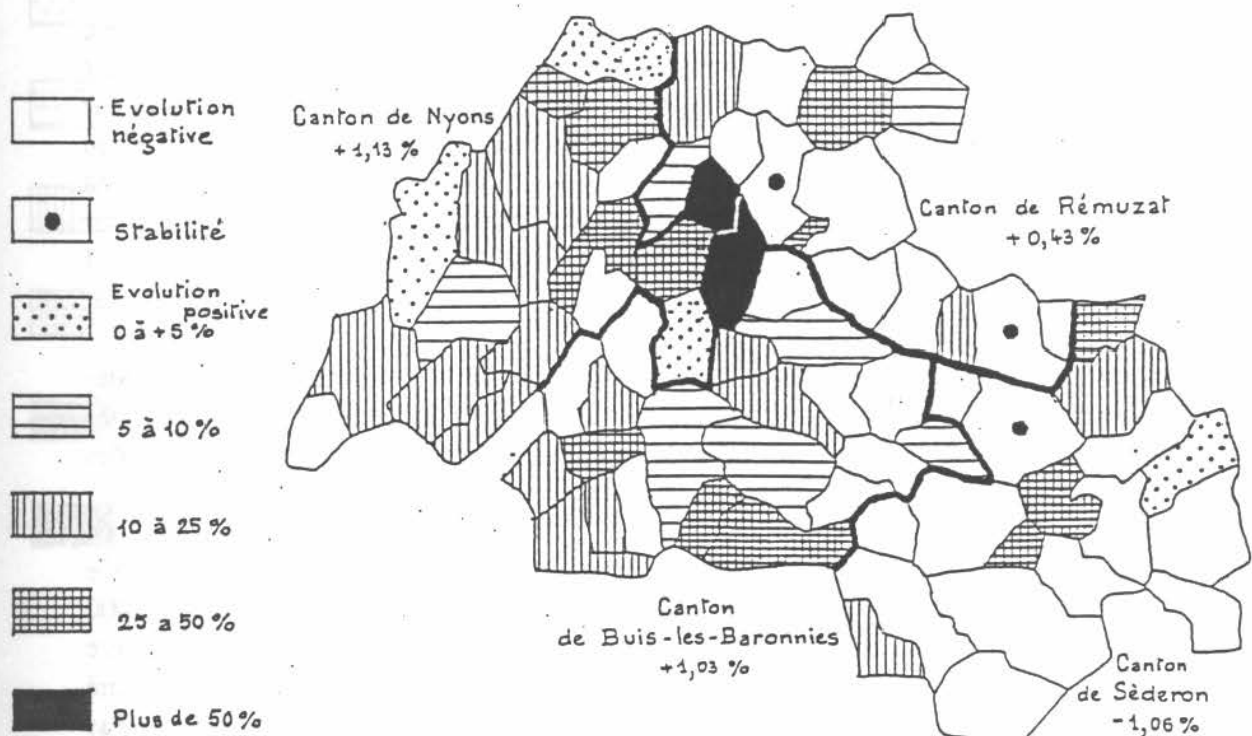
Dans un numéro précédent d'«Etudes Drômoises» (3), nous avons vu l'importance du solde migratoire dans l'accroissement de population alors que l'excédent naturel était par contre négatif. la population augmentait par l'arrivée de fonctionnaires dans les petits centres de Nyons et du Buis (un bon nombre s'y établit à demeure), par celle de travailleurs immigrés, ainsi que de personnes attirées par les conditions climatiques favorables : retraités originaires de nombreuses régions françaises ou revenant au pays (4), ou asthmatiques et autres insuffisants respiratoires pour lesquels existent des structures d'accueil (A.T.R.I.R. à Nyons). Par ailleurs, les chefs-lieux de Nyons surtout et du Buis, servent de points de fixation de l'exode rural de l'arrière pays.

Bien que le recensement de 1990 ne nous fournisse pas encore d'éléments précis sur ce point, nous pensons que la situation n'a pas dû beaucoup changer par rapport à 1982.

Figure 2 : LES 74 COMMUNES DES BARONNIES (source S.A.B.)...



Figure 3 : ... ET LEUR ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE 1982 A 1990 (en %) (Taux moyen annuel pour les cantons)



(source : résultats provisoires du recensement de 1990 - INSEE)

EVOLUTION PAR COMMUNE (FIGURES 2 ET 3)

Elle va vous permettre d'affiner notre analyse puisque nous connaissons les résultats provisoires du recensement pour les 74 communes des Baronnie. Ceux-ci nous montrent que :

- 3 communes font preuve de stabilité depuis 1982 : Montauban, Rémuzat et Chauvac, cette dernière ayant conservé le même nombre d'habitants (46) aux trois derniers recensements.
- 42 ont accru leurs effectifs, le record appartenant à Montréal-les-Sources (+ 137,8 %), qui a poursuivi une croissance lui ayant permis de quadrupler sa population entre 1975 (21 habitants) et 1990 (88 habitants). Quelle commune drômoise a fait mieux ? Croissance remarquable également du Poët-Sigillat, passé de 47 à 75 habitants (+ 59,5 %).
- 29 ont vu leur population baisser depuis 1982, record de baisse : Aulan passé de 11 à 5 habitants (- 54,5 %).

Géographiquement, on peut constater la forte croissance d'une couronne de communes autour de Nyons dont l'augmentation est par contre modérée (+ 5,2 %, 6 376 habitants) ; c'est le cas en particulier de Mirabel et de Vinsobres, communes de plus de 1 000 habitants, dont les gains sont supérieurs à 20 %. Cela résulte pour une bonne part de l'installation dans ces localités de personnes travaillant à Nyons ou dans les centres vauclusiens de Vaison et de Valréas. A cause du prix des terrains à bâtir relativement bas, lotissements et pavillons individuels s'y multiplient. Ne pourrait-on pas, pour qualifier cette urbanisation insidieuse de communes rurales, utiliser le néologisme de **rurbanisation** créé par les géographes ?

Les progrès sont importants également vers l'amont de la vallée de l'Eygues, pour les Pilles, Curnier (5), ainsi que pour Condorcet et St-Ferréol. Les renseignements que nous avons pu obtenir pour cette dernière commune font état des emplois offerts par l'entreprise Mas d'Auge et par l'établissement pour handicapés Le Tison de Condorcet, mais aussi sur le plan scolaire, un regroupement pédagogique réussi avec ce dernier village - 70 enfants scolarisés en 1990 au lieu de 20 ! - Tous ces éléments ajoutés à une vie associative dynamique expliquent le maintien sur place ou l'arrivée de jeunes ménages (6). Ainsi St-Ferréol est passé de 139 à 191 habitants (+ 37,4 %) de 1982 à 1990.

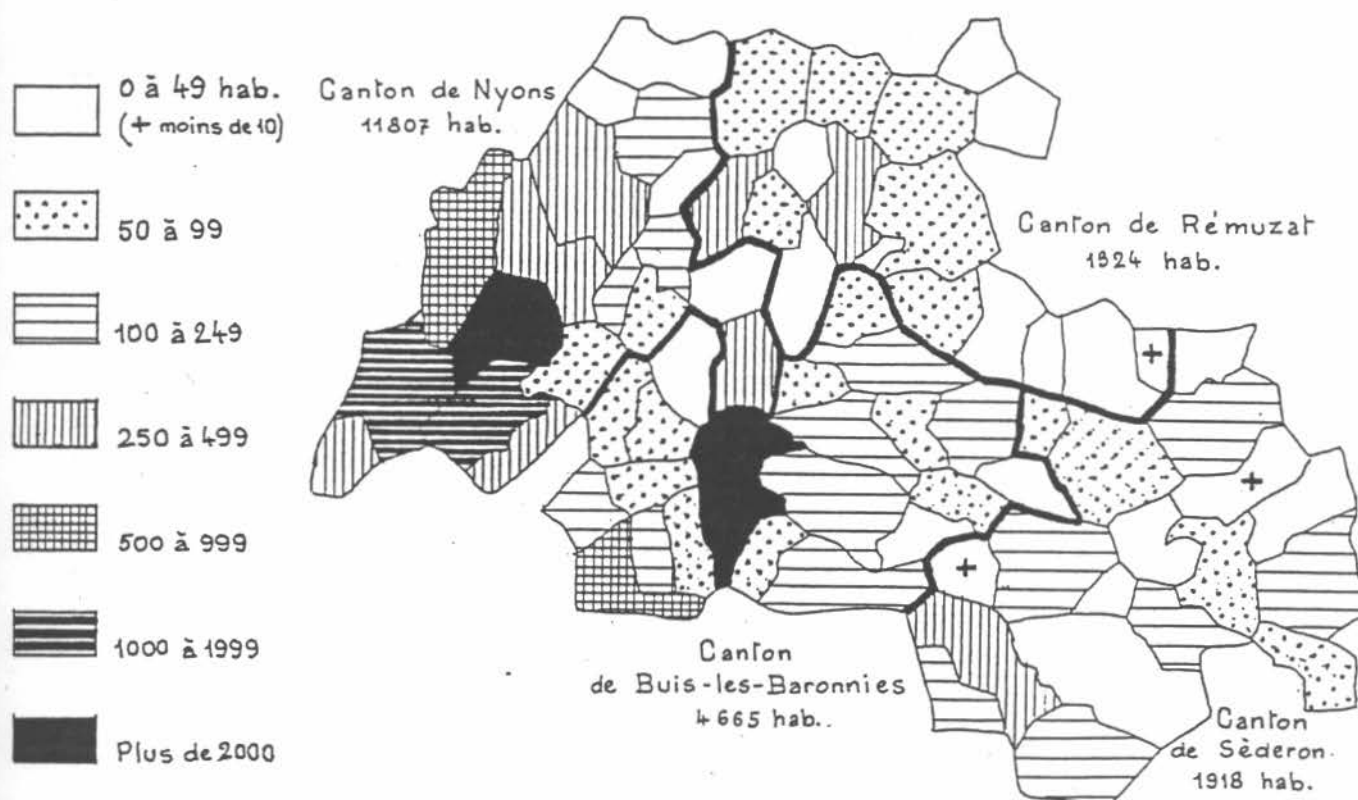
Les communes de la vallée de l'Ennuye paraissent avoir interrompu leur déclin, que ce soit Ste-Jalle, St-Sauveur-Gouvernet et surtout Bésignan (+ 17 %). Sans doute faut-il voir l'effet des transformations positives de l'agriculture : progrès de l'abricotier et succès des vins de pays des Coteaux des Baronnie.

Pour le bassin de l'Ouvèze, on constate les progrès d'une couronne de villages autour du Buis. Ce chef-lieu de canton a accédé en 1990 au rang de commune urbaine en franchissant le cap des 2 000 habitants, exactement 2 027 (+ 7,6 %), cela lui vaudra certains avantages, notamment en matière de subventions. Seconde commune de son canton, Mollans semble avoir profité de la proximité de Vaison ainsi que de l'implantation de nouveaux résidents avec l'ensemble immobilier du «Pas du Ventoux» (+ 13,3 par rapport à 1982).

TABLEAU II : TAILLE DES COMMUNES

Population	Le Buis	Nyons	Rémuzat	Séderon	TOTAL
0 à 49 h.	3	4	9	7	23
50 à 99 h.	9	2	6	4	21
100 à 249 h.	7	3	-	6	16
250 à 499 h.	-	5	2	1	8
500 à 999 h.	1	1	-	-	2
1 000 à 1 999 h.	-	2	-	-	2
+ 2 000 h.	1	1	-	-	2
TOTAL	21	18	17	18	74

Figure 4 : RÉPARTITION DES COMMUNES DES BARONNIES SELON LEUR POPULATION



Sources : résultats provisoires du recensement de 1990 - I.N.S.E.E.

Dans les cantons de Rémuzat et de Séderon, les gains souvent limités à quelques unités paraissent peu significatifs. On notera les progrès de communes tournées vers les Hautes-Alpes : Villebois-les-Pins (+ 45,4 %), Vers-sur-Méouge (+ 35,7 %) et Laborel (+ 20,5 %).

Ces derniers cantons, dans la partie la plus montagneuse des Baronnies, sont les plus touchés par la dépopulation : 7 communes en baisse sur 17 dans celui de Rémuzat, 11 sur 18 dans celui de Séderon. Isolement, difficultés agricoles, fermetures d'écoles (7) et disparition des services indispensables à une vie sociale normale sont les principaux facteurs de ce déclin qui frappe en particulier Séderon (- 17,2 %) et Montbrun (- 11,4 %).

Cette dernière commune, la seule de plus de 500 habitants dans son canton en 1982, n'a pas poursuivi les progrès enregistrés à cette date ; la relance du thermalisme n'y a pas produit tous les effets escomptés et, avec 463 habitants, sa population est retombée à un niveau inférieur à celui de 1975. Pourtant sa voisine Reilhanette a gagné 14 % entre les deux derniers recensements.

PROBLEMES DES BARONNIES.

Les premiers résultats connus du recensement de 1990 amènent à faire quelques réflexions sur l'avenir des Baronnies et sur les problèmes qui se posent à cette région à l'écart de la vallée du Rhône. Ces derniers résultent principalement de la dispersion de l'habitat et de la petite taille des communes.

Le tableau II permet de constater la prépondérance des communes de moins de 100 habitants, 44 au total, dont 3 de moins de 10 habitants : Laux-Montaux (canton de Rémuzat) 7, et pour le canton de Séderon, Izon-la-Bruisse 6, et Aulan 5 ; cette dernière commune présentant la particularité de compter six fois plus d'électeurs que d'habitants (8).

Il n'y a par contre que 6 communes de plus de 500 habitants : Nyons, Buis, Mirabel, Vinsobres, Mollans et Venterol.

Ces «micro communes» paraissent difficilement viables et leur prédominance constitue un handicap pour les Baronnies. Pour le surmonter, la solution passe-t-elle par des regroupements de communes comme ce fut le cas pour Bénivay et Ollon en 1908 et pour Monferrand et La Fare plus près de nous en 1970 (9) ?

Mais cela n'a conduit qu'à des unités bien modestes. Ce ne semble pas être l'orientation actuelle des pouvoirs publics et des responsables locaux qui cherchent plutôt à renforcer les structures inter ou supra communales existantes, sans faire perdre l'identité des villages à laquelle beaucoup sont attachés. Deux de ces structures ont fait la preuve de leur efficacité :

- les 4 syndicats à vocation multiple (S.I.V.M.), un par canton ;
- le Syndicat d'Aménagement des Baronnies (S.A.B.) (10) surtout. Ce dernier, créé en 1974 et dont le siège est à Buis, possède des compétences très larges, notamment en matière d'économie, d'action sociale et de formation, de culture, de relations avec l'Europe... En négociant des contrats de pays ou de développement économique, il a obtenu maintes aides nationales ou régionales sans lesquelles la situation, déjà peu favorable de certaines communes, serait encore plus désastreuse.

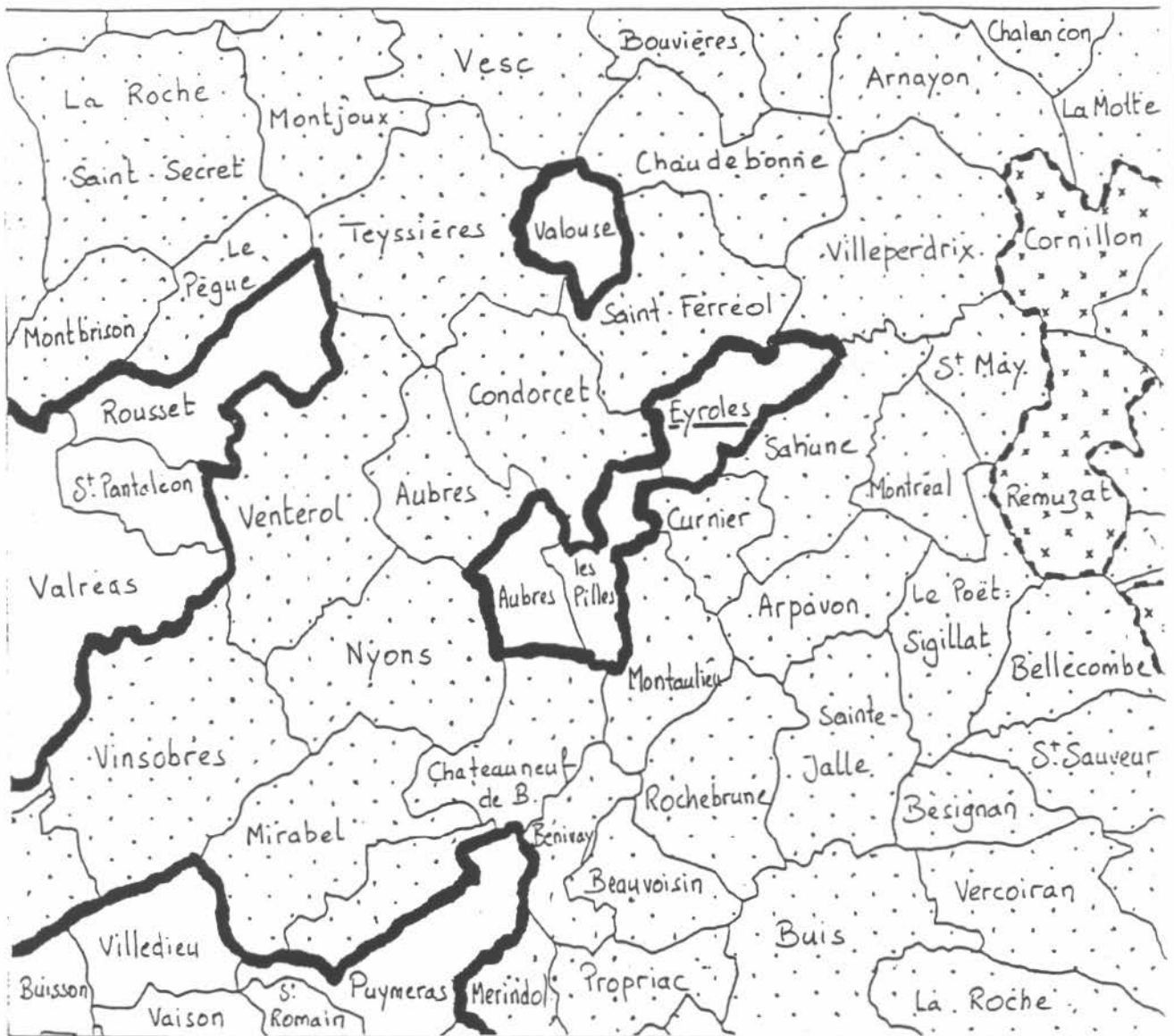
L'évolution actuelle ira-t-elle vers un élargissement de ses compétences, le S.A.B. devenant un district comme celui du Val de Drôme ? Il semble que ce soit une nécessité pour l'avenir des Baronnie, région qui, malgré des progrès démographiques partiels, a encore bien besoin d'être revitalisée.

J. LAGET

N.D.L.R. : Cet article a déjà été publié dans la revue Etudes Drômoises N°1-2 1991 éditée par l'Association Universitaire des Etudes Drômoises.

NOTES

- (1) Taux d'évolution annuel en baisse pour l'agglomération de Valence (-0.03%), en faible hausse pour celles de Romans (+ 0.55 %) et de Montélimar (+ 0.43 %). Source INSEE.
- (2) Drôme-Magazine, Revue du Conseil Général de la Drôme, page 26.
- (3) J. Laget : «Le canton de Nyons de la Libération à nos jours» n°3/4 1985, page 4 à 8.
- (4) Les nombreuses personnes âgées sont responsables de l'allure particulière de la pyramide des âges «en champignon» avec une base étroite et un large sommet. Article cité ci-dessus. (A.T.R.I.R. : Association pour le traitement, la réadaptation et la réinstallation des insuffisants respiratoires).
- (5) On lira avec profit la récente et remarquable plaquette de R. Pays : «Histoire de Curnier en Baronnie» - Plein Centre Editions - notamment pages 48 à 50.
- (6) Renseignements aimablement communiqués par M. Bravais, instituteur et maire de la commune que je remercie vivement.
- (7) Etudes Drômoises n°3/4 (1990) : «Dépopulation scolaire et démographie dans deux cantons des Baronnie» article d'A. Bernard, ainsi que dans le même numéro «Aspects actuels de Ferrassières» du même auteur (cette commune est passée de 124 à 106 habitants, soit - 14.5 %).
- (8) 31 électeurs inscrits - Dauphiné Libéré du 9 mai 1988.
- (9) Situation administrative des communes (1790 - An VIII) - Archives départementales de la Drôme.
- (10) Remerciements à R. Enguent, vice président du S.A.B. pour ces précisions.



CARTE ADMINISTRATIVE

-  Comtat Venaissin
 Dauphiné
 Provence
- } Royaume de France



DIOCÈSES

EYROLES ET SES HABITANTS A LA FIN DU XVIII EME

«*Eyroles sous l'Ancien Régime*» aurait été un titre plus simple, mais historiquement inexact, car si cette communauté a effectivement connu avec la période révolutionnaire un «*nouveau régime*», elle n'a pas connu au sens où l'entendent traditionnellement les historiens d'ancien régime puisque cette expression se rapporte au seul territoire du royaume de France donc impropre pour Eyroles qui dépendait alors du Comtat totalement étranger au Royaume.

Pour esquisser un tableau de cette petite communauté au moment de son rattachement au territoire national, nous avons utilisé, outre les ouvrages classiques (Lacroix, Brun-Durand...) le plus possible des sources manuscrites pour certaines inexploitées à savoir :

- un vieux registre paroissial conservé à la mairie du village et qui contient des actes depuis 1669 jusqu'à la Révolution avec cependant de nombreuses lacunes («*carent*» pour reprendre le propre terme du registre). Ce document a déjà fait l'objet d'une étude détaillée dans le cadre de l'association "Etudes Généalogiques Drôme-Ardèche". A part ce registre aucun document antérieur à 1880 n'est conservé à la mairie.
- quelques feuilles conservées aux archives départementales et concernant la vente de biens nationaux. Malheureusement rien n'a pu être trouvé à ce jour sur les circonstances du rattachement d'Eyroles à la France (délibérations, vote...).

C'est cependant grâce à ces documents fragmentaires que nous pouvons évoquer la situation d'Eyroles à la fin du XVIII^{ème} siècle, après en avoir présenté le cadre naturel.

I LA GEOGRAPHIE

La commune d'Eyroles s'étend sur une superficie de 875 ha sur un haut plateau coïncé entre la vallée de l'Eygues au sud et celle de son affluent le Bentrax au nord, sans toutefois atteindre les rives de ces deux cours d'eau, ce qui explique que pratiquement aucun point du territoire ne soit situé au dessous de 500 m d'altitude. Ce plateau est occupé pour sa plus grande partie par le bassin d'un petit affluent de l'Eygues, le ruisseau de Rotas (3 - 4 km). Le terroir est bordé de hautes lignes de relief maigrement boisées : Côte Bedoin au nord (623m), col Maruen à l'est (805 m) aux confins de Villeperdrix et St-Ferréol, Gros Moure (715 m) au sud-ouest. Les sols sont de nature médiocre, certains terrains argileux d'après la toponymie (Talonnets) qualifiés même sur un acte de «marécageux». Rochers et bois cernent l'espace agricole utile.

L'habitat paraît avoir été toujours groupé en une dizaine d'habitations au chef-lieu sur le flanc nord-ouest de la cuvette (570 m) et les écarts et fermes isolées limités à 2 ou 3, y compris les bâtiments actuellement en ruines (parmi ces écarts, le domaine de la Grand'Grange que nous évoquerons plus loin).

Deux routes difficiles permettent d'accéder à ce bastion :

- au sud, au travers la vallée encaissée du Rotas, depuis Sahune et les bords de l'Eygues.
- au nord, quelques lacets permettant de l'atteindre à partir du cours du Bentrax et du village de St-Ferréol.

Une troisième voie à l'ouest relie le village à Condorcet, elle est de nos jours difficilement praticable.

Cette nature austère, sinon hostile, a cependant très tôt intéressé les hommes.

II L'HISTOIRE.

Les formes orthographiques anciennes d'Eyroles sont nombreuses : ARROLAS, AIROLIS, AIROLIO, AYROL, HEROLIS, ERROLAE, EIROLE, EYROL. Elles confirment toutes la même étymologie : aire, espace défriché, jardin, herme, terme d'origine latine au sens assez large (airola en provençal), qui indique l'installation d'une population relativement nombreuse pour mettre en valeur cet espace. Et si le nom d'Eyroles se rencontre dès le début du XII^{ème} siècle (1138), on peut supposer que son site remarquable (défensif, contrôle de 2 vallées) y a attiré les hommes bien auparavant, mais aucun vestige ne permet de l'affirmer.

Aussi loin que nous ayons des sources, le lieu a été fortement disputé par les seigneurs locaux : les Mévouillon, les Ancézune, les Rémuzat, les Morges, les Bertrand, les Pelissier et même une famille qui prit le nom d'Eyroles et que l'on rencontre jusqu'au XV^{ème} siècle. La rivalité se traduit alors par un morcellement extrême du territoire qui atteint son paroxysme à cette même date où certains seigneurs en sont à posséder 1/9^{ème} d'Eyroles : «il y a fort peu de terres de minime importance comme celle là, qui aient eu autant de seigneurs» (Lacroix). Situation d'autant plus aberrante que durant ce XV^{ème} siècle le lieu ne possède plus aucun habitant pour avoir été entièrement dévasté par Raymond de Turenne en 1392. Cet épisode explique peut-être qu'il ne reste plus aucune trace du château dont on a même perdu l'emplacement (les habitants le situent traditionnellement sur la montagne qui domine le village au nord).

Dans ces enjeux, on voit souvent Eyroles associée à St-Ferréol ou Valouse qui partagera également son sort dans la mouvance du Comtat Venaissin.

Ainsi, Eyroles jointe à la communauté voisine des Pilles et à une partie de celle d'Aubres a constitué une des cinq enclaves papales sur le territoire français ; les quatre autres étant Valouse donc (la plus petite), Solérieux, Valréas et cinq communautés adjacentes et le Comtat proprement dit, la plus vaste de ces enclaves.

Ces «*anomalies*» territoriales disparaîtront lors du rattachement à la France, le 14 septembre 1791. Sur les circonstances de cet événement propres à Eyroles, nous savons seulement que la communauté était représentée aux diverses assemblées comtadines qui ont préparé le rattachement par le délégué de Rousset (alors au Comtat) Martinel, qui débutait ainsi une brillante carrière politique.

L'annexion a pour principal effet, à Eyroles comme dans l'ensemble du Comtat, la confiscation puis la vente des biens nobles. Le registre paroissial mentionne à travers divers actes, 3 châtelains successifs : Jean Estève (1728), René Clément (1753/72) et Pierre Garcin (1781). Faut-il entendre par «*châtelain*», les occupants du château ou plus exactement du domaine de la Grand'Grange (actuellement propriété René Bonnet), seul bien noble ayant fait l'objet d'une vente.

Ce domaine a été confisqué aux «*hoirs*» (héritiers) de Joseph Antoine Bertrand Pelissier émigré et également seigneur de St-Ferréol (lointain parent des Bertrand et Pelissier évoqués plus haut). La propriété a été décrite et estimée par le notaire Gilbert des Pilles et le sieur Ribaud de Rousset guidés par le maire Pierre Garcin (ex-châtelain précédemment cité ?) et le procureur de la commune Claude Estève (4 Brumaire An II). En 1781, un Garcin et un Estève étaient respectivement qualifiés de secrétaire et de consul.

L'expertise nous apprend que les bâtiments qui sont en mauvais état («*dépérissables, four crevassé*»), les troupeaux et les terres (67 arpents 1/2 = une trentaine d'ha) sont «*arrentés*» en vertu d'un acte passé en septembre 89 à Avignon aux dénommés Vincent Bouchet père et fils de Chaudebonne (successeurs à partir de cette date des Garcin ?).

Vendue suivant les conclusions du notaire, en un seul lot, la Grand'Grange, estimée d'après son mauvais état à 9350 livres, a atteint au 15^{ème} feu des enchères (Eyroles suscite toujours les convoitises), la somme de 30 600 livres, soit le triple de la mise à prix, après accord des deux derniers enchérisseurs (Souchon des Pilles et Vigne de Nyons, au détriment de Gautier de Sahune).

Il est à noter qu'au cours de ces 15 enchères, aucun habitant d'Eyroles ne s'est manifesté, aucun d'entre eux certainement n'en ayant les moyens malgré les facilités de paiement prévues. Ce fait est révélateur de la situation matérielle des habitants.

III LES HABITANTS.

Officiellement Eyroles compte 75 habitants lors de son rattachement et seulement 52 moins de 10 années après. 44 % de variation sur un espace aussi court montre le peu fiabilité de certains chiffres (l'enquête de Vendémiaire An IV indiquant 38 personnes de plus de 12 ans confirmerait plutôt le dernier chiffre).

Cela n'enlève rien à la réalité, malgré l'ancienneté de son peuplement, le site n'a jamais attiré les foules : en retenant le chiffre de 75 habitants, Eyroles est la moins peuplée des 98 communautés du comtat récemment annexé ; elle va compter parmi les 9 plus petites du tout nouveau département de la Drôme auquel elle est naturellement rattachée

(et encore si l'on tenait compte des regroupements de communes effectués depuis, elle aurait été la moins peuplée du département à cette époque).

L'étude du registre paroissial, même si celui-ci est fragmentaire, nous donne plusieurs types de renseignements, étant exclu que l'on puisse tirer d'un échantillonnage aussi faible des statistiques d'une quelconque valeur :

La démographie.

Les actes témoignent sans surprise d'une forte mortalité infantile, d'une faible espérance de vie (28 ans) même si la communauté enregistre le décès d'un centenaire. Les baptêmes, 2 fois plus nombreux que les décès traduisent une forte émigration (surtout féminine). Enfin, les mariages ainsi que les témoins présents lors des baptêmes ou les notaires sollicités nous permettent de mesurer l'aire géographique des relations des habitants.

Les liens extra-communautaires.

Les quatre communautés au pied d'Eyroles dominent largement : dans l'ordre, St-Ferréol, Condorcet, Sahune, Curnier, suivies de localités aussi peu favorisées par la nature (Valouse, Chaudebonne, Villeperdrix) ou de centres importants : Nyons, Valréas, Rousset, Les Pilles (liens avec le comtat). Le dénombrement de l'An IV ne signale par ailleurs que deux habitants sur 48 étrangers à la commune.

Les patronymes.

62 différents seulement pour 284 actes en un siècle 1/2 dont quatre concernés par plus de 20 actes (Estève = 79 probablement plusieurs familles, Garcin = 41, Granget = 30, Dupoux = 21). Ces chiffres traduisent une permanence des familles au fil des générations sur un espace réduit et isolé.

Les prénoms sont peu originaux (Jeanne, Jean Pierre, Marie, Anne) à part Agathe, Dauphine (Dauphiné limitrophe) Esprite, Ignace (influence jésuite dans une terre papale ?).

Les activités.

Pour les métiers de la terre, les termes sont divers : cultivateur, ménager, travailleur de terre, fermier, agriculteur et même berger.

La description détaillée des biens des Bertrand Péliissier permet de nous faire une idée des ressources agricoles d'Eyroles : «*ortollaires*» (potager), «*chenevières*» et «*bleds froment*» pour les meilleures terres, pour les autres «*terres espautières*» (épéautre «*rousse*») orge, «*vesse*» (vesce) destiné au bétail «*erre*» (ers - lentilles ?), «*hermes bayassières*» (lavandes), bois ; le cheptel («*chapt*») étant composé de 80 «*bêtes lainées*» (moutons), de chèvres auxquels sont ajoutés poules et coq.

L'outillage à la disposition du domaine comprend un «*fonds de boeuf*» (pour l'anecdote, l'inventaire mentionne également un «*fusil de munition*» à la disposition du fermier).

IV LA VIE RELIGIEUSE.

Du point de vue religieux, Eyroles - comme Valouse - dépendait de l'évêque de Die. L'église, dédiée à St-Jacques le Mineur, était une filiation de l'abbaye de Bodon (ordre de St-Benoît), puis de l'Île Barbe avant d'être rattachée au XVII^{ème} siècle au Prieuré de St-May.

Jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, la paroisse semble avoir eu son propre curé (qu'elle partageait avec Valouse), le plus célèbre d'entre eux ayant été Pierre Alexandre mort et enterré à Eyroles en 1731 après 33 ans de sacerdoce, dont 31 consacrés à sa dernière paroisse. C'est son successeur Tournier qui rassemblera les actes antérieurs

dans le registre étudié. Il est le dernier titulaire de la cure d'Eyroles puisqu'après 1749, l'église est desservie par un vicaire de Condorcet «*commis*» ou «*procuré d'Eyroles*» et plus rarement par le curé de St-Ferréol.

Le bâtiment a été successivement doté de deux cloches : une première baptisée «*Marie Sauvetterre*» en 1714, la seconde au nom de «*Jacques*» en 1737. Le même registre paroissial nous apprend pour l'année 1732, la bénédiction d'un nouveau maître-autel et la consécration dans l'église d'une chapelle dédiée à Notre-Dame du Rosaire ; un don permet de «*rétablir*» cette même chapelle, 50 ans plus tard (1781).

Trois parcelles de terre disséminées sur la paroisse dépendaient de la cure, elles ont fait l'objet de mesures identiques à celles observées pour les biens nobles : estimation au cours de la même journée par les mêmes personnes mais sur deux actes différents (455 livres) puis vente aux enchères.

Trois habitants de la communauté auront dans ce cas le moyen de les acquérir pour un total de 550 livres.

Pour conclure sur la vie religieuse, il est singulier de noter que la paroisse a été le cadre en 1762, d'un mariage hors du commun : celui de Jeanne-Marie Andrau, fille d'avocat de Montélimar et Antoine Michon avocat lui-même au parlement de Grenoble. Il semblerait que le choix d'Eyroles ait été motivé par la discrétion dont ont voulu entourer le mariage de conjoints protestants fraîchement convertis : l'acte - qui comporte trois renvois ! - fait état de certificats et autres dispenses épiscopales de bans. La paroisse a probablement été choisie pour son ressort d'un troisième diocèse et son statut de terri-

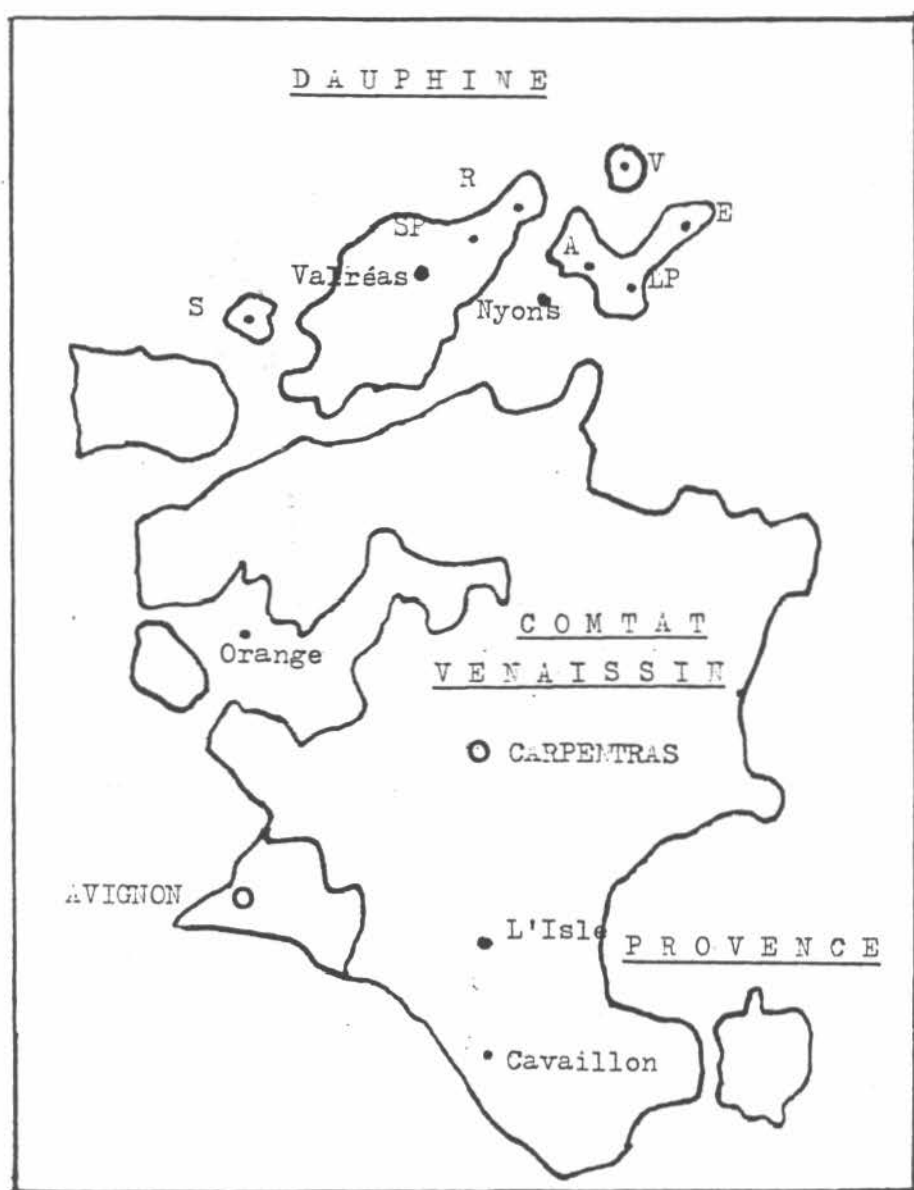
toire étranger ; il est singulier de constater cette union protestante sous la lointaine mais réelle autorité du pape.

Ainsi, même les petites communautés ont pu être le théâtre d'événements ou simplement le cadre de vie d'une population laborieuse ; c'est pour cela que l'étude de leur passé ne doit pas être négligé.

Quel visiteur profane égaré sur la route d'Eyroles pourrait imaginer sans le recours à l'histoire, qu'il y a 2 siècles, ce territoire aux confins de 2 provinces, françaises elles, depuis longtemps, étaient en fait une terre étrangère dont le souverain se trouvait à plus de 1000 lieues et n'était rien de moins que le pape. Cette même histoire nous dira-t-elle un jour si les intéressés eux-mêmes avaient conscience de cette situation et comment la vivaient-ils?

H. VEYRADIER.

Recueil
des Catistères mariages
et mortuaires
pour la paroisse
Deyrolle
depuis 1669 jusques à
1731. 1.^{er} 7.^{bre} Recutis
1795
par Soubsigné F. Tournier
Curé. Deyrolle.



Avignon et le Comtat avant le rattachement à la France.

On remarquera les nombreuses enclaves en territoire français avec pour région, Solérieux (S), Saint-Pantaléon (SP), Rousset (R), Valouse (V), Aubres (A), Les Pilles (LP) et Eyroles (E). Source : Atlas historique de Provence - Colin. éd. 1969.

PETITE CHRONIQUE DE LA REUNION D'AVIGNON ET DU COMTAT VUE DE NYONS ET DES PILLES

Réduite souvent à quelques lignes dans les livres d'histoire, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, s'est faite pourtant à l'issue de troubles d'une intensité croissante, culminant avec une véritable guerre civile entre Avignonnais et Comtadins.

De tels troubles dans un territoire aussi proche ne pouvaient manquer d'inquiéter municipalité et habitants de notre ville. Ils furent d'ailleurs amenés à y intervenir directement, étant appelés à l'aide par l'une ou l'autre partie ou requis par les autorités à fournir des gardes nationaux.

De nombreuses correspondances conservées aux archives municipales de Nyons sous la rubrique «*Assemblées comtadines*» (RV 49) et les délibérations municipales (RV 6) permettent de se faire une idée assez précise de la façon dont se sont passés les événements. De leur côté, les archives des Pilles, par les renseignements intéressants qu'elles fournissent, montrent comment cette période a été vécue «de l'intérieur».

AVIGNON ET LE COMTAT AU DEBUT DE 1789. (I)

Les Etats du pape comprenaient 2 ensembles :

La principauté d'Avignon (7 paroisses de la ville, plus MORIERES et MONFAVET) vendue au souverain pontife par la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence en 1348.

Le Comtat proprement dit avec les trois judicatures de CARPENTRAS (ville principale), de l'ISLE et de VALREAS. En 1229, il fut cédé par le Comte de Toulouse, Raymond VII, à la papauté qui n'en prit possession qu'en 1274.

Il comprenait plusieurs enclaves en territoire dauphinois, la principale étant celle de VALREAS (avec ST PANTALEON et ROUSSET), mais aussi celle de SOLERIEUX, de VALLOUSE et enfin celle comprenant EYROLES, LES PILLES et AUBRES, communauté indivise entre France et Comtat Venaissin. (2)

Ainsi Nyons se trouvait presque «*enclavé*» au milieu des territoires pontificaux et ses habitants avaient souvent l'occasion de côtoyer les «*Comtadins*», par exemple ceux d'Eyroles, des Pilles et d'Aubres venus vendre leurs produits sur les foires et marchés nyonsais, les enviant sûrement de ne pas payer d'impôt et de ne pas connaître le tirage au sort de la milice royale, alors que leurs privilèges de rëgnicole (habitants du Royaume) leur permettaient de jouir des mêmes droits et avantages en France que les Français.

Lorsque se produisirent les importants bouleversements de 1789, Avignonnais et Comtadins suivirent de près les événements de France et ils voulurent obtenir des réformes analogues de la part de Rome, cet *"angle mort du mouvement des lumières, tout à fait à l'écart du grand courant réformateur"*. (3). Mais bourgeois et petit peuple des métiers d'Avignon voulaient plus et revendiquaient leur rattachement à la France, rattachement qui, pensaient-ils, leur aurait permis de surmonter la crise économique qui frappait leur ville, centre actif d'artisanat et de négoce, ainsi que d'échapper aux tracasseries de la Ferme Générale qui taxait lourdement les produits importés d'Avignon. Plus agricole et plus soumis aux autorités traditionnelles, le Comtat en ressentait moins la nécessité. Ces clivages allaient avoir de graves conséquences.



Borne limite entre Comtat et Dauphiné Provence : le Serre des Bornes dans la propriété de M. Reynaux Jacques, les Parejas, Nyons. Photo : Société Archéologique de Nyons.

1790 : PREMIERES TENSIONS ENTRE AVIGNON ET LE COMTAT.

Avril-mai 1790 : malgré le refus du Saint-Siège, les Comtadins rédigèrent des cahiers de doléances et élirent des Etats Généraux bientôt appelés assemblée représentative du Comtat, mais ils ne voulaient en aucun cas rejeter la tutelle pontificale.

La poussée révolutionnaire fut bien plus forte à Avignon, qui finit par expulser le vice-légat, représentant le Pape, et par voter la réunion à la France le 12 juin suivant. Mais étant donné le climat de violence dans lequel ce vote eut lieu et l'attitude du Comtat, l'assemblée constituante ne crut pas devoir accéder à cette demande.

Ces désaccords avaient mis Avignon et le Comtat au bord de l'affrontement et les Avignonnais réclamèrent de l'aide aux communes des départements voisins en ces termes :

«13 juillet 1790,

A MM. le Maire et Officiers municipaux de Nyons,

Messieurs,

la province du Comtat paraissant faire dans le moment des dispositions hostiles soit contre nos alliés et contre nous-mêmes, nous nous empressons de vous en faire part et de vous prier de vouloir bien envoyer un détachement de 30 à 40 hommes de votre garde nationale ; il faut que le détachement arrive au plus tôt parce que nous sommes obligés d'envoyer un détachement des gardes avignonnaises à Cavaillon et que nous aurons besoin de renforts. L'empressement que vous avez montré dans l'occasion pour venir à notre secours nous fait présumer que vous ne vous refuserez pas à notre demande, d'ailleurs nous sommes bien aise d'être en force pour être et faire avec tranquillité et sûreté l'auguste cérémonie de la prestation du serment fédératif que nous faisons demain matin...

RICHARD - RAPHEL - MINVIEILLE-... Off. Municipaux"

Nous possédons la copie de la réponse en date du 14 juillet que la municipalité nyonnaise adressa à Avignon, en son nom et au nom des communes voisines de Vinsobres, Venterol, Condorcet, Piégon qui avaient également été sollicitées :

«... et comme il paroît que le motif de votre demande tendoit à avoir des forces suffisantes pour en imposer à ceux qui auraient osé porter quelque obstacle à l'auguste cérémonie du serment que vous avez dû prêter aujourd'hui, nous avons cru inutile, cette cérémonie étant faite, de vous envoyer des détachements pour vous porter des forces, dans un tems où vous n'en avez plus besoin. Nous serions dans tous les tems très charmés de vous témoigner notre attachement, mais nous vous observerons, messieurs, que nous nous présenterons envers vous en bons frères et que

si vous avez des difficultés, ainsi que nous l'avons appris, avec les citoyens de Carpentras, il n'est pas possible que nous puissions nous décider à faire marcher nos gardes nationales contre des voisins, dont nous faisons beaucoup de cas et qui à tous égards méritent notre amitié. Dans ce cas nous ne pourrions nous porter que comme médiateurs. Nous désirons bien sincèrement que la diversité d'opinions ne vous désunisse point pour ce que nous sommes autant attachés aux uns qu'aux autres et par les mêmes liens.

Nous vous envoyons un exprès pour vous porter cette lettre et pour vous prier de nous dire quelles sont les dispositions hostiles que l'on prépare contre vous et vos alliés. Veuillez l'expédier le plus tôt possible pour nous tirer des peines que nous ressentons à cet égard pour vous...»

Cette réponse dilatoire ne pouvait satisfaire les édiles d'Avignon dont la lettre datée du 15 juillet traduit la déception :

«...Les mouvements que Carpentras fait faire aux gardes du Comtat, 4 000 hommes armés, jetés dans Cavaillon dont la garde nationale est alliée et fédérée avec la nôtre, des commissaires de l'assemblée (représentative) qui s'y sont portés pour soumettre, au milieu de cet appareil guerrier cette ville, notre amie, à l'ancien régime ; tels sont les motifs de notre réclamation auprès de vous. Les secours que nous vous avons demandés, n'étaient pas destinés à marcher contre l'armée comtadine, mais seulement pour veiller à la garde de notre ville, si nous étions obligés de faire porter les gardes avignonaises dans le Comtat, pour faire respecter notre territoire et celui de nos alliés, nous sommes fâchés que le motif de notre demande vous ait échappé. Nous ne sommes pas moins sensibles aux offres obligeantes que vous nous faites, et nous saisirons avec empressement les occasions qui se présenteront pour vous convaincre de l'efficacité du serment fédératif et civique que notre garde avignonnaise et les troupes auxiliaires en garnison dans cette ville prêtèrent hier à midi...

MINVIEILLE - RAPHEL - COULET - Ayme - RICHARD... Off. Mpaux».

Après cet échange de correspondances, un relatif apaisement intervint entre Avignon et le Comtat jusqu'à la fin de l'année 1790. Mais 1791 allait connaître des événements plus dramatiques qui devaient conduire à la réunion à la France.

JANVIER-FEVRIER 1791 : UNE ALERTE SERIEUSE.

Une nouvelle fois la question des Etats pontificaux fut à l'ordre du jour de la municipalité nyonnaise, les forces avignonaises s'étant emparées de Cavaillon le 10 janvier et ayant soumis la ville au pillage. Le 13 janvier les édiles locaux délibérèrent sur le problème :

«M. BONFILS a dit qu'il se répand des bruits des plus alarmants sur les suites de la fermentation qui agite le Comtat Venaissin et qu'il serait à propos de donner sans délai aux municipalités voisines le signal d'une réunion dans l'objet d'assurer la paix et l'ordre public.

Sur quoi, le procureur de la commune entendu, le conseil municipal.. a unanimement délibéré d'inviter les municipalités voisines à se réunir par députation dans le lieu le plus convenable

au succès de leur médiation, pour concerter entre elles les moyens de rétablir la concorde et l'union dans toute la contrée en conciliant les droits respectifs par la voye de la médiation amiable.

A arrêté qu'à cet effet des extraits en forme de la présente seront adressés partout où besoin sera et notamment à l'assemblée délibérative du Comtat Venaissin et à la municipalité d'Avignon. Et pour remplir l'objet de la médiation projetée, l'assemblée a unanimement nommé et député

M. TROPHE-DESPANS maire, J. François BERNARD, off. Mpal et DEYDIER, juge de paix, lesquels sont requis de se transporter ou besoin sera lorsqu'ils en seront requis pour employer tous les moyens que leur civisme pourra leur suggérer pour ramener la paix entre le Comté d'Avignon et le Venaissin.»

Nous ignorons quelles démarches entreprirent ces médiateurs nyonsais mais apparemment il était trop tard, la menace sur Carpentras se précisant. (4)

Le 21 janvier, la municipalité dut à nouveau débattre la proposition du Directoire du département de la Drôme :

«...Que le district envoie 150 hommes pour tâcher d'arrêter les troubles dont les Comtadins et notamment la ville de Carpentras sont menacés et pour y porter aide et secours contre les attaques qui pourraient y être faites... Le corps municipal a unanimement délibéré de faire une réquisition à l'état-major de la garde nationale pour commander un détachement de 50 hommes à laquelle quantité celle de cette ville a été comprise dans la répartition du détachement... La municipalité de concert avec l'état-major a donné avis à toutes les municipalités dont les gardes nationales font partie du régiment de Nyons de la quantité d'hommes qu'elles ont à fournir pour compléter le nombre de 150 en leur marquant de faire joindre lesdits détachements partiels à celui de cette ville aux lieux et rendez-vous indiqués.

Et pour pourvoir à la subsistance des gardes nationaux qui se rendront à Carpentras, la municipalité a délibéré de demander à MM. les administrateurs du district un ordre pour prendre les fonds dans la caisse des impositions. Elle a délibéré qu'il serait attribué à chaque garde national qui marcherait sur Carpentras une somme de 35 sous (par jour)». (5)

Ce contingent commandé par le lieutenant colonel MARCEL fut sans doute difficile à rassembler et il devait avoir un aspect un peu hétéroclite si l'on en juge par la lettre de la municipalité de CONDORCET datée du 22 janvier :

«Nous n'avons reçu l'honneur de votre lettre que hier soir à 7 heures. Il ne nous a pas été possible de faire partir le détachement que vous nous avez demandé qu'à 9 heures ce matin, attendu que le territoire de la communauté est fort étendu et les granges dont il est composé fort éloignées les unes des autres. Il a fallu par conséquent bien du temps pour le rassembler, mais après bien des peines, il part au nombre de 8 hommes, tous de bonne volonté. nous aurions voulu qu'ils eussent tous l'habit d'uniforme suivant que vous nous le marquiez, mais il y en a très peu et même ceux qui les ont sont ou malades ou ils ont des excuses légitimes qui les empêchent de partir...».

CLEMENS, maire - ESTEVE, off. Mpal

Sahune de son côté fournit 5 hommes. Arrivés à destination, les gardes nationaux du district de Nyons furent *«nourris et logés chez le bourgeois de la ville de Carpentras»*.

Pour les relever, le directoire du district demanda un nouveau détachement de 75 hommes devant partir pour Malaucène pour y attendre un détachement équivalent du Buis et ensuite se rendre ensemble à Carpentras (lettre du 3 février) ; la municipalité de Nyons était autorisée à prélever *«les fonds nécessaires chez les collecteurs soit de Venterol, soit de Mirabel ou de Vinsobres»*, en raison de la *«pénurie»* chez le syndic-trésorier local.

En fait ce second contingent fut rapidement rappelé *«sur ordre du ministre de la guerre DUPORTAIL et le directoire du département de la Drôme fut blâmé pour s'être immiscé dans une affaire qui relevait de la politique extérieure»*. (6). Mais il n'est pas interdit de penser que ce renfort ait dans une certaine mesure dissuadé les Avignonnais et permis à Carpentras d'éviter les horreurs des massacres et du pillage qu'avait connues Cavaillon quelques jours plus tôt.

AVRIL-JUIN 1791 : LA GUERRE CIVILE DANS LE COMTAT.

Les Etats pontificaux étaient toujours partagés en deux camps ennemis : face au pacte fédératif des communes favorables à la réunion à la France avec Avignon à leur tête, se forma en mars, l'union de SAINTE CECILE, regroupant 60 communes du Haut-Comtat désireuses de rester sous la tutelle pontificale. Le président en était le marquis d'AULTANE, maire de Valréas et le commandant en chef de DE GRELY également de Valréas. Dans ces conditions, la paix était à la merci d'un incident. Le 15 avril, un coup de main de partisans de l'Union de Ste- Cécile sur Vaison, seule commune du Haut-Comtat favorable à la réunion, coup de main suivi de l'assassinat du maire LA VILLASSE et du secrétaire de la commune ANSELME, mit le feu aux poudres.

Bien qu'elle n'ait pas officiellement adhéré à l'Union de Ste Cécile, la municipalité Carpentrasienne se sentait menacée ainsi que le montre sa lettre à son homologue nyonsaise également datée du 15 avril :

«Messieurs,

M. QUENOURIC ne nous a point laissé à ignorer tout ce que vous avez fait pour nous faire parvenir les fusils que nous avons pris la liberté de faire parvenir à votre commune.

Recevez, Messieurs, les témoignages de la reconnaissance que cette nouvelle marque d'amitié nous inspire... Les menaces qui nous sont faites de la manière la plus précise. L'assurance que nous avons que notre ville ou celles qui nous voient, seront attaquées cette nuit même, engageront sans doute vos citoyens qui nous ont donné des preuves si convaincantes de zèle et de fraternité, à nous laisser le plus grand nombre de fusils. Ces armes nous sont absolument nécessaires. Les bontés qui vous avez eu pour nous jusqu'à ce moment ne nous laissent pas douter que vous ne veuillez nous les continuer.

Pour que la prière que nous vous faisons vous parvienne d'une manière qui conforme avec nos sentiments, nous députons auprès de vous M. ESCOFIER, off. mpal, qui vous dira de vive voix et avec plus de détail tout ce que nous conservons de reconnaissance pour vous»..

DAUREL, maire - BARJAVEL, ESCLANGON, DURAND, FLANDRIN, ALLIE l'ainé, Off. mpaux.

Ces craintes n'étaient pas vaines car l'armée de Vaucluse constituée essentiellement d'Avignonnais remporta la bataille de SARRIANS, le 19 avril, sur les forces de l'Union de Ste Cécile, puis sous la direction de JOURDAN, dit Coupe-tête, vint mettre le siège devant la capitale du Comtat.

Une lettre de la municipalité de VISAN, le 20 avril, nous renseigne sur le caractère atroce qu'avait pris cette guerre civile :

«Les malheurs que nous essayâmes hier sous les murs de SARRIANS vous sont connus et vous en êtes sans doute touchés. Les hostilités des Avignonnais ne se bornent pas là. On vient de nous avertir qu'ils saccagent tout sur leur route, qu'ils tirent même sur les femmes et les enfants. De pareils excès surprendraient parmi les peuples les plus barbares. Peut-on le souffrir parmi les Français ? Les anciennes liaisons que nous avons l'honneur d'avoir avec votre ville nous font espérer votre secours. Daignés nous l'accorder le plus promptement possible dans les formes que vous jugerez les plus convenables ; on a voulu nous imputer, messieurs, la prise de Vaison à laquelle nous n'avons eu aucune part et que nous n'avons même appris qu'avec surprise...».

GUIGUES, maire, PRADAL, ARNAUD, DAT, Off. Mpaux.

Très tôt informée, la municipalité nyonsaise s'était déjà réunie, le même jour dès 9 heures du matin pour délibérer sur la question :

«Exposé par le maire que la ville d'Avignon se trouve toujours divisée de celle de Carpentras, qu'il est à craindre que les suites en soient désastreuses... que les dans les circonstances présentes, il conviendrait d'envoyer quatre députés aux deux villes pour les engager s'il est possible à rétablir la paix et pour cet effet de nommer des commissaires pour régler leurs différends.

Les officiers municipaux ont applaudi à la proposition du d. maire, et en conséquence, ils ont tous ensemble nommé et député J.F. BERNARD, off. mpal, J. MARTIN PRADIER, procureur de la Cne, ROMIEU, capne de la G. Nle et JACOMIN, lieutenant de la G. Nle, pour remplir les objets exposé par le d. maire.

Ils se transporteront partout où besoin sera, même dans la ville d'ORANGE et celle de COURTESON pour requérir les deux villes de prendre une semblable délibération».

N'était-ce pas s'illusionner que de penser qu'une nouvelle offre de médiation pourrait réconcilier les deux capitales des Etats pontificaux ? En tout cas, il ne fut pas envisagé cette fois d'envoyer des troupes dans le Comtat. D'ailleurs le directoire du département de la Drôme, dans une lettre du 27 avril, demanda seulement de «s'opposer à toute violation du territoire du département par des gens armés du Comtat de quel parti ils soient... Les gardes nationales seraient au besoin soutenues par les troupes de ligne qui sont dans le district...».

De son côté, la municipalité de MONTELMAR mit en garde celle de Nyons «contre les désordres que pourraient commettre ces hommes (les déserteurs) que l'appas du pillage a attiré dans le Comtat, dans les campagnes limitrophes...» lui conseillant «de redoubler de soins et de vigilance pour protéger les personnes et les propriétés et pour prévenir toute espèce de dévastation... de s'assurer des déserteurs français... dont les vices ont été si criminels». D'autre part, cette même missive du 4 mai annonce un changement dans l'attitude d'Avignon qui «ouvrant enfin les yeux sur les maux affreux qu'a entraîné l'anarchie qui la déchire depuis si longtemps et voulant arrêter le fléau destructeur de la guerre civile qui ravage le Comtat, a notifié à l'armée qui assiège Carpentras, de cesser toute hostilité et de se dissoudre, qu'elle a enjoint à tous les étrangers de rentrer chez eux et qu'elle a arrêté de fermer ses portes à la horde

Yours



ENTRE LES PEUPLES D'AVIGNON ET DU COMTAT-VÉNAISSIN,

DÉPUTÉS PAR LE ROI.

En Vertu des pouvoirs à nous Donnés
La loi Du 27 May Dernier, Requerrons

La municipalité de La Ville de Lyons, Département de

La Droue, de faire partir, marcher et arriver à Valen-
cinquante hommes de la garde nationale, commandé par

un major, avec armes, Bagage et Munitions, à seffer

D'intérieur aux Valais Le neuvième jour du mois courant, à

Sept heures précises du matin, conjointement avec le

Détachement des Communes de Ventriol, Vinsobres, Grignan,

faulignan, Douléfin ou tubette, Lesquels se rallieront avec

celui de meson au domaine de La Peyrouse sur le chemin
de Foullet au coteau au sud de La Peyrouse

Le Diable, et colore son ore dans l'air elle par la
note du marché. Le rendant sur les places pie. onneront

Après la marche, se rendront sur la place, où se trouveront
de suite les postes aux armées, ce n'est qu'une question de jours.

de suite des ports antérieurs, et y descendront jusqu'à
nouvel ordre! *g.*

Paris le 20 Avignon Le 20. J'ai vu avec la personne

quatrevingt onze

с. Мулоз

Levee Denkiou

Veronica. Fonner

des déserteurs qui s'était réunie dans ses murs». Mais le problème était que la municipalité modérée d'Avignon ne contrôlait plus les «brigands» de l'armée de Vaucluse.

La guerre civile du Comtat entretenait donc un climat d'insécurité que la fuite du roi dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 n'allait pas contribuer à apaiser. Cette nouvelle connue à Nyons le 25 poussa la municipalité, pour parer à toute éventualité comme lors de la Grande Peur de juillet 1789, à décider l'achat d'un quintal de plomb pour mettre en balles et de la poudre «à giboyer» à Rousset, Valréas, Grillon, preuve supplémentaire des liens étroits existant avec le Comtat. Ces liens semblent expliquer également la lettre de VAISON, du 20 juin, visant à rassurer après les meurtres de LA VILLASSE et d'ANSELME :

«Le désir que nous avons de vous laisser aucun doute sur la pureté de nos intentions, nous engage à vous envoyer un extrait de la délibération qui a été unanimement prise par tous les citoyens qui se trouvent actuellement à Vaison qui vous prouvera la fausseté des calomnies par lesquelles on a cherché à nous noircir dans l'esprit des bons citoyens. J'ose vous prier, messieurs, d'en donner connaissance à ceux de nos concitoyens qui auront pu se retirer dans votre lieu. Je ne doute pas que la garantie que vous leur donnerez qu'ils seront ici en sûreté ne les engage à s'y rendre incessamment avec la sécurité qu'une parole comme la vôtre est bien faite pour les inspirer...».

RAPIN, Off. mpal.

Ainsi il apparaît que Nyons a pu être un refuge pour nombre de Comtadins fuyant la guerre civile.

LE PREMIER REFERENDUM DE L'HISTOIRE ET LA REUNION A LA FRANCE.

Devant la situation dramatique régnant dans les Etats pontificaux, l'Assemblée Constituante y délégua trois médiateurs : l'abbé MULOT, LESCENE des MAISONS et VERNINAC SAINT-MAUR avec mission de rétablir la paix. Ces derniers arrivés au début de juin 1791 parvinrent à arrêter les hostilités entre les deux camps ennemis et à rétablir l'ordre en installant des garnisons françaises dans les principales villes du Comtat. Une nouvelle fois mise à contribution, la ville de Nyons dût fournir 50 gardes nationaux qui, avec des détachements de Venterol, Vinsobres, Grignan, Taulignan, Dieulefit et Tulette (200 hommes au total), devaient occuper Valréas à partir du 9 juillet ; ils y séjournèrent jusqu'au début septembre.

Dans l'intervalle, les médiateurs avaient organisé le premier référendum de l'histoire appelant Comtadins et Avignonnais à se prononcer sur le rattachement à la France. Les résultats en furent les suivants : 52 communes se prononcèrent pour le rattachement (soit environ 102 000 voix sur 150 000), 19 votèrent contre (17 000 voix env.) et 27 s'abstinrent. (7)

Nous verrons plus loin comment a voté la commune des Pilles. Il est intéressant de souligner la façon originale de voter des Valréassiens le dimanche 7 août 1791 en l'église des Cordeliers. Voici l'extrait du procès-verbal (8) :

«M. le procureur de la commune, après avoir entendu la lecture de toutes les pièces ci-dessous et tout considéré, a demandé unanimement et par acclamation que ceux qui seraient d'avis de rester sous la domination du Saint-Siège passeraient du côté du sanctuaire de l'église, et que ceux qui voudraient être réunis à l'Empire français se retireraient vers la partie basse de l'église, et incontinent toute l'assemblée s'étant portée en foule et sans exception vers le sanctuaire, a manifesté le vœu unanime qu'elle forme de rester sous la domination de notre Saint Père le Pape et a cimenté ce désir par les cris répétés de «Vive le Pape». En fait l'unanimité fut moins totale qu'il n'y paraît ainsi que le prouve la protestation jointe au procès-verbal de certains citoyens actifs autour des officiers municipaux SABATERY et MONIER et du notaire JUGE, dénonçant les irrégularités dont le vote avait été entaché et en réclamant la nullité.

Entérinant ces résultats, la constituante décréta le 14 septembre 1791, malgré l'opposition de l'abbé MAURY de Valréas et du marquis de BLACONS *«lesdits deux Etats réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin font, dès ce moment, partie intégrante de l'Empire français».*

Nul doute que notables et citoyens nyonsais aient appris sinon avec satisfaction, du moins avec soulagement ce dénouement, les troubles d'Avignon et du Comtat ayant pas mal perturbé la sérénité de leur petite ville.

LA CREATION DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE.

D'abord les anciens territoires pontificaux eurent des destinées différentes : formant deux districts, celui d'Avignon rattaché au département des Bouches-du-Rhône et celui de l'Ouvèze avec Carpentras à celui de la Drôme. Pour empêcher la propagation du fédéralisme marseillais vers le nord, la Convention décréta le 25 juin 1793 *«Il sera formé des districts d'Avignon, Apt, l'Ouvèze et Orange, un quatre-vingt-septième département, sous la dénomination de département de Vaucluse».*

Quelques rectifications mineures de ses limites achèveront de lui donner sa physionomie actuelle : Solérieux, Les Pilles, Eyroles, Valouse, Saint-Pantaléon, Rousset, intégrant la Drôme, ce qui traduisait le souci de faire disparaître les petites enclaves, seule était maintenue celle de Valréas. (9)

LA REUNION VUE DES PILLES

«Clef des Baronnie» au Moyen-Age, la paroisse comtadine des Pilles appartenait à la judicature de Valréas et au diocèse de SISTERON. Son église était celle d'un prieuré de Saint-Ruf dont les dîmes appartenaient au prieur qui présentait à la cure. (10) Le territoire de la communauté était très réduit «un groupe de maisons qui n'est que la continuation de la principale rue du village, est au contraire comprise dans la commune d'AUBRES, dont le chef-lieu est situé à 5 km environ». (11)

Avec 600 habitants environ, sa population était nettement plus nombreuse qu'aujourd'hui (213 hab.) et elle n'échappait pas aux «mortalités» que nous avons pu constater ailleurs. En particulier, 1786, année de grande sécheresse (12), connut 42 décès - 7 à 8 fois plus que la moyenne - dont 23 pendant les mois d'été.

Par testament du 14 juin 1745, le marchand Louis TARDIEU avait créé une fondation en faveur des écoles, 18 livres par an devant être versées *«au précepteur de la petite jeunesse, payables par les administrateurs des pauvres, à condition d'assister avec ses écoliers pauvres aux messes dites pour le testateur, de faire le catéchisme deux fois par semaine...»*. (13). Par ailleurs, le 22 mars 1781, naquit le futur général de brigade Jean Alexandre TARDIEU de SAINT-AUBANET, une des gloires locales.

REPERCUSSIONS DES EVENEMENTS DE 1789.

Comme les autres habitants du Comtat, les Pillois participèrent à l'élection de l'assemblée représentative et rédigèrent un cahier de doléances où il était notamment demandé la fin des droits seigneuriaux dont il sera question plus loin.

Premier changement, le 18 juillet 1790, l'élection d'une nouvelle municipalité sur le modèle français, «en exécution de l'arrêté de l'assemblée délibérative de Comtat Venaissin concernant l'organisation des municipalités du 22 juin dernier, accepté par Mgr le vice-légat le 23". Les dimanches 18 et 25 juillet, les citoyens actifs, au nombre de 112, se réunirent dans l'église paroissiale en suite de la convocation de MM. Louis BOURGEAUD et Jacques FONTIN, consuls et syndics, et SOUCHON, viguier.

Furent successivement élus :

- Le Maire Félix FER,

- 5 Officiers municipaux : SOUCHON, André LAPEINE, Jean-Antoine BOURGEAUD, Louis- Grégoire TESTE, Joseph BARRE fils.

- 12 Notables : Jean-Paul PERIN, ex-prieur, Jean-Pierre MARTIN cadet, Jean-Jacques BLANCHET fils, Jean-Baptiste BARRE, François BERULE, Antoine BONIFACE, GUIMINEL fils, Jean-Pierre TESTE, Antoine CHAUVIN, Paul ROMIEU, Joseph-Marie BARRE granger, Jean-Pierre GIRARDON.

- Un procureur de la commune : Joseph TESTE.

LES PRINCIPAUX PROBLEMES DES PILLES.

Deux problèmes importants agitent population et municipalité pilloises dans les derniers jours de 1790.

Problème du Prieur : Contre le R.P. PAYAN de la Baume, dominicain, fut rédigée, le 19 décembre, une longue délibération faisant état des principaux griefs contre lui, l'accusant d'injurier ses paroissiens, de leur refuser les sacrements, de compromettre leur salut par son ignorance du culte, sa négligence ou sa paresse. La municipalité dénonça ces agissements à l'assemblée représentative *«à toute autre fin que faire se pourra pour expulser led. Sr prieur»* dont le peuple *«veut absolument être débarrassé»*.

Nouvelle délibération à son sujet le 31 décembre : le prieur *«se trouvant indisposé et ne pouvant desservir la paroisse, aurait été requis plusieurs fois de se procurer un prêtre et notamment pour la fête de la Noël dernière»*.

Le R.P. PAYAN finit par démissionner en février suivant, le vieux prieur PERIN le remplaçant provisoirement.

Problème des droits seigneuriaux : il se posa au même moment comme le montre la délibération du 20 décembre : ...*« Que ce jourd'hui, dimanche, le peuple de ce lieu aurait formé le dessein de s'en aller emparer du four à cuire pain appartenant au Sr TARDIEU attendu l'abolition de tous les droits seigneuriaux pour y cuire au quarante, que ce peuple à l'insu de la municipalité, se serait ameuté et rendu en foule à la maison commune où la municipalité se trouvait séante à l'occasion de plusieurs affaires, que plusieurs d'entre eux auraient pris la parole haute en disant qu'on voulait cuire et moudre au quarante la portion qu'on recevait au vingt quatre et faire le partage des ténements des rivières attendu que M. TARDIEU n'aurait point produit de titres quoiqu'on l'ait sommé de le faire»*.

Cette affaire faillit tourner mal malgré les efforts de la municipalité pour apaiser les esprits *«en condescendant aux demandes tumultueuses du peuple»*, tout en manifestant *«ses protestations et son désaveu de tous les faits qui se sont ensuivis»*.

L'assemblée délibérative du Comtat *«ayant eu connaissance des excès de voies de fait auxquels se sont portés les citoyens des Pilles contre les propriétés de M. TARDIEU DU COLOMBIER cy-devant seigneur du dit lieu, a arrêté de nommer un commissaire à l'effet de se transporter incessamment aux Pilles pour rappeler les citoyens aux lois de la modération et de la justice»*. Le commissaire désigné fut MARTINEL, notaire à Rousset et futur conventionnel.

Présent aux Pilles les 28 et 29 décembre 1790, le commissaire après avoir entendu les explications du procureur de la commune et après s'être transporté sur *«les terrains abandonnés par la rivière sur lesquels (la commune) prétend avoir des droits incontestables et qu'elle prétend lui avoir été usurpés par led. TARDIEU»*, se rallia à la proposition de la municipalité d'exiger du seigneur, la présentation sous quinzaine des titres de propriété *«faute de quoi, la*

commune serait en droit de reprendre la possession desdits terrains et de déclarer les prétendues banalités du four et du moulin abolies sans indemnité. MARTINEL promet d'employer tout son pouvoir auprès de l'assemblée pour en obtenir satisfaction.

Le 27 février 1791, TARDIEU n'ayant pas *«entièrement satisfait à la demande du peuple»*, une assemblée des chefs de famille se réunit *«pour faire le partage des terrains et graviers qu'ils disent leur appartenir»* et à cet effet, ont *«déclaré vouloir faire union et société»* -nous dirions aujourd'hui un syndicat- *«pour apporter des améliorations et pour faire de bonnes réparations aux digues qui seront faite à la cime dud. "terrain»*. Un règlement de 30 articles fut alors rédigé que l'on peut lire dans le cahier de délibération de la commune. On comprendra aisément l'importance du problème : pour une communauté nombreuse et ne disposant que d'un territoire exigu et en grande partie montagneux, les terres alluviales de l'Eygues constituaient un pactole pour lequel on était décidé à se battre.

LES EVENEMENTS DU COMTAT.

Ils ne passèrent pas inaperçus et les Pillois s'inquiétèrent tout naturellement de la dégradation de la situation. Leur municipalité s'adressa ainsi à celle de Nyons, le 21 janvier 1791 :

«...plusieurs municipalités des environs ont reçu ordre pour envoyer un détachement pour pacifier la province que nous habitons, nous seuls n'en avons point reçu pour cet objet, cependant nous désirerions concourir plus que tous les autres à ramener la paix dans le Comtat. S'il est en votre pouvoir de nous associer à cette bonne oeuvre, si vous croyez la chose nécessaire et que nos coprovinciaux ne la trouvent pas mauvaise, nous vous prions de nous le faire savoir par le retour de l'express que nous vous envoyons afin que nous puissions en cas de besoin à l'heure que vous nous marquerez...».

FER, maire - A. LAPEINE, BOURGEAUD, Off. mpaux - BERTRAND, colonel. (14)

Le 3 février, FER donne lecture d'une délibération de Carpentras du 26 janvier (nous en ignorons la teneur) à laquelle le Conseil Général de la Commune a adhéré *"unaniment et sans restriction"*.

Il montra, semble-t-il plus de circonspection à l'égard de deux lettres d'Avignon des 4 et 11 février suivant, député SOUCHON, off. mpal *«pour se rendre en la ville de Valréas, chef-lieu de judicature et partout où besoin sera, pour prendre connaissance, assister et donner son avis à toutes les assemblées qui pourront se tenir relativement aux affaires alarmantes et circonstances actuelles lui transférant à cet effet tout pouvoir»*. (Délibération du 12 mars) Ainsi Jacques-Armand SOUCHON représenta sa commune à l'assemblée de Sainte-Cécile les 14 et 15 mars et ayant rendu compte à sa municipalité, celle-ci adhéra à toutes les décisions prises, vota des remerciements aux auteurs de cette association et renouvela son hommage au pape. (Délibération du 20 mars)

C'était là un refus sans équivoque de l'union à la France, refus qui plaçait Les Pilles dans le camp des adversaires d'Avignon et des communes que s'étaient unies à cette dernière lors de la Fédération du 7 février 1791.

Le 16 avril, la tension entre les deux camps ayant atteint son paroxysme suite aux incidents de Vaison rapportés plus haut, la municipalité des Pilles s'adressa en ces termes à son homologue de Nyons :

«D'après les ordres que nous venons de recevoir de MM. les commissaires de l'Union séant à Sainte-Cécile sur ce que les Avignonnais doivent venir dans le Comtat pour y faire à nouveau des actes d'hostilité. Et forcés malgré nous de passer sur le territoire duquel nous ne dépendons pas encore, ce que nous ne pouvons faire sans au préalable en avoir de vous la permission, nous venons avec instance vous supplier de vouloir bien nous permettre le passage à notre détachement qui va pour se rendre à Sarrians, lieu désigné les recevoir ; nous espérons que vous ne nous refuserez pas cet acte d'humanité qui ne tendra qu'à maintenir la paix..., d'accord avec nos frères injustement menacés et qui sans secours seraient écrasés si nous leur tendions le bras de la fraternité. Nous espérons en continuation de vos bontés que vous ne nous refuserez pas cette grâce...»

FER, maire - BERTRAND, colonel - BARRE, off. mpal (14)

Les édiles nyonsais n'avaient sans doute aucune raison à s'opposer au passage d'une petite troupe, dix à vingt hommes tout au plus. Fut-elle engagée à la bataille de Sarrians, le 19 suivant ? -Les paysans des Pilles auraient alors subi très vite le baptême du feu !- Fut-elle impliquée jusqu'à la fin des hostilités aux côtés des forces de l'Union de Sainte- Cécile regroupées à Brantes ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre.

La paix revenue grâce à l'intervention des médiateurs français, le conseil général de la commune dut délibérer pour nommer un député devant siéger à «l'assemblée électorale» de Bédarrides chargée d'expédier les affaires courantes jusqu'au moment où Avignonnais et Comtadins auraient émis leurs vœux concernant la réunion à la France. MARTINEL de Rousset fut désigné à cet effet le 24 juillet. On n'avait, semble-t-il, pas lieu d'être mécontent de son intervention à propos des droits seigneuriaux et pour ses services, on vota une royale rétribution de 240 livres le 21 août suivant.

Le 30 juillet 1791, grand jour, que nous imaginons chaud et ensoleillé, pour les citoyens actifs des Pilles ! Sans doute à plus d'une centaine, ils se réunirent dans l'église paroissiale comme pour les élections de la municipalité un an plus tôt, «pour donner leur vœu à la requête de l'assemblée de Bédarrides». A l'entour, femmes et enfants devaient entretenir une joyeuse animation.

Laissons parler le procès-verbal rédigé en la circonstance :

«...Lesd. citoyens après avoir longtemps discuté l'objet en question attendu qu'il est de la plus grande importance ; ils auront donné leur vœu pour être réunis à l'empire français, par voix unanime, à l'exception d'un seul membre appelé Pierre GLEYSE, qui a protesté être fidèle à son souverain. Et ainsy a été conclud et ceux qui ont seu écrire ont signé».

Un choix mûrement réfléchi, semble-t-il, et qui dut être accueilli par de vives acclamations. Pour l'expliquer, on peut penser que le rattachement à la France signifiait paix et sécurité auxquelles les habitants d'une petite commune rurale étaient très attachés ; ils devaient également sentir que leur situation antérieure n'était plus viable après les bouleversements apportés par la Révolution.

Le 1er janvier 1792 fut élue une nouvelle municipalité en vertu des ordres des commissaires civils députés par le roi.

Furent successivement désignés par les citoyens actifs :

- Maire : Jean-Pierre CHAMOUX
- Officiers municipaux :
Louis FONTIN, Paul GUIMINEL, André LAPEINE, Paul RAMUS, Jean-Antoine CHAUVET
- Procureur : Jean-Jacques BOURGEAUD
- Des notables, mais leur nom ne figure pas sur le procès-verbal d'élection.

Les Pilles suivaient désormais le sort commun des communes de France.

J. LAGET

NOTES

(1) Pour plus de précision, on lira avec profit «l'histoire de la Révolution d'Avignon» de R. MOULINAS - AUBANEL éd. 1986, présenté dans «Terre d'Eygues» n°4

(2) Il s'agissait souvent de petites communautés :

Eyroles : (diocèse de Die), 59 hab. Aubres : «communauté à l'indivis entre le Comtat et le Dauphiné», (D. de Die), 303 hab. Les Pilles : (D. de Sisteron) 600 hab. Valouse : (D. de Die) 69 hab. Chiffres du dénombrement du 7.8.1793. Paroisse et Communes de France - Drôme - CNRS ed.

(3) R. Moulinas, ouvrage cité.

(4) Le 20 janvier, une première tentative avignonnaise contre Carpentras échoua à cause d'une violente bourrasque de pluie mêlée de neige (R. Moulinas). Selon le colonel CHOCQUET - Histoire de Valréas - T.I, P. 95 : «Des Français de Nyons et d'Orange se sont joints aux parlementaires (Carpentrassiens) pour offrir leur médiation», mais en vain.

(5) Il s'y ajoutait 12 livres pour chaque officier du détachement possédant un cheval, 24 livres pour les mulets des équipages du 1er détachement, 12 pour ceux du second (Délibération municipale du 13 février - A.M. R V6). Mais à la date du 16 avril suivant, la municipalité de Nyons n'avait pas encore présenté d'état de frais au directoire du district.

(6) R. Moulinas - ouvrage cité P. 133.

(7) Cahier de l'histoire - les élections en France de 1789 à nos jours n° 64, mars 1967-P.2.

(8) J. PAGNOL : Valréas et l'enclave des Papes - T. 1 Des origines à la Révolution Lienhart imp. 1979 - note 3 pages 202 à 212.

(9) Situation administrative des communes (1790 - an VIII) la Drôme sous la Révolution. Archives Dples de la Drôme 1989. P. 25.

(10) J. BRUN-DURAND : Dictionnaire topographique et historique de la Drôme-Chantemerle, éd. P. 272.

(11) A. LACROIX : Histoire de l'arrondissement de Nyons- Chantemerle, éd.P.16.

(12) La municipalité de Nyons pria Mgr l'évêque de Vaison «d'ordonner des prières publiques pour faire cesser la calamité publique occasionnée par l'extrême sécheresse des campagnes «Terre d'Eygues» n°1 1987 P. 34.

(13) LACROIX, ouvrage cité - P.237

(14) A.M. Nyons - RV 49.

LE CURE ACHARD

Près de cinquante ans au PEGUE

1753 - 1801

DEUXIEME PARTIE : MAIS QUEL ETAIT LE PASSE DE NOTRE CURE ?

C'est sur les bords de la Drôme, à Aouste, que notre curé vit le jour, le 13 septembre 1722, et qu'il fut baptisé, le surlendemain.

Son père était marchand. D'une famille protestante, il avait préféré se convertir pour conserver son négoce, plutôt que de risquer les galères en tentant d'aller se réfugier en Suisse. J'ai trouvé de très nombreux «*nouveaux convertis*» à Aouste et aux environs, dont beaucoup du nom d'Achard. Je ne connais avec certitude que quatre soeurs au jeune François, qui, remarqué par son «*précepteur de la jeunesse*» et son curé, pour ses aptitudes aux études, fut, c'est probable, envoyé au Grand Séminaire de Crést.

Après être devenu prêtre, et chapelain à Aubenasson, François quitte la vallée drômoise pour notre région.

24 mars 1748, Le Pègue. Il fait un froid de canard. Partout une épaisse couche de neige. Le capitaine châtelain, Pierre Doux, est mort hier, à 45 ans. Il était le neveu du curé, Claude Doux, 66 ans et deux de ses frères, décédés jeunes, avaient été prêtres. Aujourd'hui, c'est messire Pierre Joseph Monier, curé et archiprêtre de Rousset, qui est venu l'enterrer, secondé par son vicaire, François Achard, dont c'est la première venue, semble-t-il, au Pègue.

11 octobre 1750, Rémuzat. Notre ancien vicaire de Rousset officie pour la première fois comme curé.

21 février 1751. Aouste. Notre curé de Rémuzat est venu au mariage de sa soeur Magdeleine. Peut-être a-t-il fait le voyage avec le fiancé, un de ses anciens paroissiens de Rousset, François Doux, marchand.

13 novembre 1752. Rémuzat. Trentième anniversaire de notre curé, qui ne se doute pas qu'aujourd'hui même, à Montbrison, une tragédie va changer son destin : le curé Giry, à sa fenêtre, est assassiné.

22 mars 1753. Le curé du Pègue, Claude Doux, prend possession de l'église toute neuve de Montbrison, où il a été nommé à la cure après messire Blanc, successeur du curé assassiné. Notre François Achard assiste à la cérémonie comme témoin. Et aussitôt après, les trois curés sont au Pègue : cette fois, c'est le père Doux qui confie son ancienne paroisse entre les mains du père Achard. En effet, la veille même, les deux nominations ont été signées par l'évêque de Die, scellées, envoyées, et sont déjà parvenues aux intéressés. Le passage des pouvoirs s'effectue selon les rites habituels : entrée dans l'église, son de la cloche, prière devant le maître autel, «*baisement*

du maître autel en signe de vraie possession», sortie de l'église ; en présence du Père Blanc et du Montbrisonnais Joseph Vigne, témoins ; et par devant notaire.

Pour son nouveau curé, la communauté loue un logement. Le 20 avril, le Père Achard enterre son premier paroissien péguois.

Le 10 mai, il fait un mariage à Montbrison. Il lui arrivera de remplacer ainsi un confrère, à Rousset ou à Montbrison.

19 juin 1754, à Aouste. François est venu aux obsèques de sa mère, probablement avec sa soeur et son beau-frère de Rousset. L'an dernier, la défunte, malgré ses soixante-neuf ans, avait fait le voyage, de Rousset, pour assister sa fille dans ses premières couches, et signer au baptême de son petit-fils et filleul.

31 août. Deux chanoines de Saint-Sauveur de Crest sont au Pègue. Ils ont été envoyés par leur chapitre, prieur du Pègue depuis 1731, pour renouveler le bail à ferme de ses terres et bâtiments péguois, ainsi que de la dîme. Les nouveaux preneurs, Barrière, Menassier et Meyer, devront payer une rente annuelle de 1574 livres, de laquelle ils déduiront 300 pour la *«portion congrue»* du curé, c'est-à-dire son salaire, payable par trimestre, et par avance. Cela ne fait même pas une livre par jour.

9 novembre 1755, au Pègue. Réunion du Conseil de la Commune. Le curé, présent, y est chargé d'exiger les arrérages de pensions dues aux pauvres, et pouvoir lui est donné de poursuivre en justice les mauvais payeurs.

13 janvier 1756, Le Pègue. Notre curé enterre son prédécesseur, Claude Doux, 74 ans, curé de Montbrison, décédé hier au Pègue.

6 mars 1760, Rousset. Le beau-frère Doux est élu premier consul.

22 janvier 1761. Inhumation au Pègue d'un mendiant de Condorcet, Antoine Chaix, 70 ans.

20 novembre 1763, Le Pègue. Trois prêtres sont venus enterrer *«le sieur François Achard, originaire du lieu doste, décédé le jourd'hui après avoir fait son abjuration depuis environ onze mois de la religion calvinienne et reçu les sacrements de penitence et de l'extreme onction âgé de 89 ans. Audit enterrement ont assisté Sr François Achard curé dudit Pègue son petit-fils et François Claude Achard son fils»*. Ce dernier a signé régulièrement comme témoin sur les registres paroissiaux de son fils, d'avril 1759 à octobre 1762. On peut donc penser qu'après quelques années de veuvage, l'ancien marchand d'Aouste est venu chez son fils, avec son vieux père, profiter du bon soleil du Pègue, où, l'hiver précédent, le zélé curé a réussi à faire abjurer son huguenot récalcitrant de grand-père. 1763 est l'année de l'affaire Calas...

1765. Un acte nous apprend que le *«père»* Achard est encore chez son fils au Pègue, ainsi qu'un certain Joseph Melchior Achard, probablement un jeune parent, auquel notre curé enseigne le latin.

Cette année là, remarquons-le en passant, le curé d'Aleyrac est à son tour assassiné chez lui. Dur métier. (10)

2 juin 1770. Notre curé, malgré ses exhortations, n'a pas réussi à faire accepter par Etienne Jean, 38 ans, de Célas, les derniers sacrements. Il lui a donc refusé le cimetière et l'enterrement de ce calviniste se fait en famille, «*en terre prophane*». Quelques jours plus tard, comme dans toutes les paroisses de France, discours à la messe, Te Deum et réjouissances publiques en l'honneur du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche.

Mai 1774. Messes pour le repos de l'âme de Louis XV et fêtes pour l'avènement de Louis XVI. En août, Mlle Doux, servante du curé, tombe malade.

Le Dr Long, de Venterol, est appelé à son chevet. Il la purge...

En septembre, l'abbé Doux, en poste au Pègue où il suit sa formation de vicaire, appelle à son tour le Dr Long pour sa servante. Purgation encore. Ce jeune abbé avait à peine un an quand il perdit son père, le châtelain du Pègue, en 1748.

Avril 1775. Le Dr Long revient au Pègue pour soigner la servante du curé, fiévreuse. Purgation toujours.

Mai. C'est «*la guerre des farines*». Tous les ecclésiastiques du royaume reçoivent du Contrôleur Général une instruction pour mettre en garde leurs paroissiens contre les pilliers de grains et les spéculateurs.

1779. Le roi accepte de porter la «*portion congrue*» des curés de 500 à 700 livres par an, salaire encore modique pour le travail indispensable de base qu'ils accomplissent avec humilité.

Le 4 décembre, on découvre, dans le canal du moulin, le corps noyé d'Anne Gerbeau. Notre curé l'enterre le lendemain. Six jours plus tard, il accorde la sépulture au cimetière à François Arsac, 75 ans, bien que «*nouveau converti*» qui a refusé les derniers sacrements.

Il est vrai que les idées de tolérance progressent à grands pas et que les deux derniers galériens pour cause de religion ont été libérés il y a plus de quatre ans.

22 janvier 1785. Encore une pauvre mendiante décédée au Pègue, que notre curé ensevelit. Elle venait du diocèse de Rochefort, sur la côte atlantique !

Juin 1786. Claude Doux a été nommé vicaire à Rousset. Le curé Achard forme un nouvel élève, Joseph Doux, 19 ans, son propre neveu, futur curé de Vézenobres, dont les seigneurs, (est-ce un hasard ?) sont la soeur et le beau-frère de la dame du Pègue.

En août, un chapelain est nommé à la chapelle St Jean-Baptiste du Pègue. Il s'appelle Joseph Brachet. Il remplace le sieur Julien Guillot..., qui s'est marié.

29 octobre 1787. Notre curé baptise ses premiers jumeaux péguois, Alexandre et Jean-Claude Brachet, 6ème et 7ème fils d'un ouvrier en soie.

L'édit royal de novembre oblige désormais les curés à enregistrer les actes de naissance, mariage et sépulture des non-catholiques. Les protestants feront la déclaration de leur mariage célébré «*au désert*» et des enfants déjà nés de leur union. Pas de registre spécial au Pègue, ou il a été perdu.

Une idée de la cherté de la vie en 1787 : une chemise, avec de la mousseline pour la garniture, coûte 6 livres 8 sous au curé Marcellin, de Rémuzat, qui en fait faire une douzaine à la fois et s'offre un bréviaire pour un louis d'or, soit 24 livres !

17 février 1788, à Rousset, naissance de sa première petite-nièce, Marianne Rose Magdeleine Doux.

20 mai. Notre curé constitue par devant notaire une rente sur un capital de 399 livres 19 sous. Il en sera payé chaque année «*l'intérêt à la cote 20ème à Mrs les curés du Pègue pour être employé à la mission franc et exempt de tous tributs royaux étant pour une oeuvre pie*».

Pour 1788 et 1789, je me contenterai de rappeler que l'affaire des bureaux diocésains, dès la première séance des Etats de Romans, le 10 septembre, et la réunion à Grenoble, le même jour de 470 curés pour rédiger un cahier de leurs doléances particulières (demande de moyens décents, d'une retraite pour les prêtres âgés et de la suppression des ventes de dispenses et des chapelles oratoires) montrent, avec la célèbre «*adresse des curés du Dauphiné à leurs confrères les Recteurs de Bretagne*», de 1789, que le bas-clergé est particulièrement sensible aux abus : «*L'intérêt du peuple et celui des curés sont inséparables. Si le peuple sort de l'oppression, les curés sortiront de l'avilissement dans lequel le haut clergé les a plongés*».

En août, après «la Grande Peur», nous pouvons imaginer notre curé, revêtu de ses habits sacerdotaux, bénissant sur la place la toute nouvelle Garde Nationale du Pègue, probablement auprès de l'arbre de la liberté fraîchement planté.

TROISIEME PARTIE : 1792 - 1801, LES DERNIERES ANNEES :

En janvier 1792, c'est l'affaire du mandement de pénitence de Carême de l'évêque constitutionnel Marbos. Un texte qu'il faut lire en chaire. Si l'on ne prononce pas les mots «*évêque du département de la Drôme par l'élection du peuple*», on est considéré comme «*réfractaire*», non soumis, en rébellion. Notre curé obtempère. Le 1er septembre, il prononce même, devant la municipalité Petit, le nouveau serment exigé des prêtres «*d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en la défendant*».

En ce mois de septembre, un vent de colère passe tout près du Pègue : le 2, jour de foire à Nyons, une émeute éclate sur la place du Marché, la place des Arcades ; la foule se rue vers la prison, s'empare du seul prisonnier, l'abbé Autran, curé de Rémuzat, le massacre et va jusqu'à dépecer son corps... Accusé d'être réfractaire et d'avoir été le précepteur des enfants du marquis de Bésignan, dont le château vient d'être incendié. Et le 6, les gens de Rousset dévastent, sans autre excès, le château de leur marquise, dame du Pègue.

Après le 21, arrivent les grandes nouvelles de la victoire, symbolique, de Valmy, et de la proclamation de la République, ce qui apaise les esprits.

Le 4 novembre, François Achard répète, «*par devant le Corps Municipal*», le serment du 1er septembre ; cette fois en tant que membre du «*Conseil Général*» du Pègue.

Le 18 décembre, notre curé baptise Jean-Louis Monier, fils du tailleur du Pègue. C'est le dernier acte, le 766ème, sauf erreur, qu'il inscrit sur les registres paroissiaux, avant de les remettre à la municipalité. Désormais, les naissances, mariages et décès seront constatés sur des registres «*d' état civil*». Le Conseiller élu pour dresser les nouveaux actes, c'est François Doux, son neveu.

Arrivent **1793 et 94**, années noires pour les prêtres réfractaires. Souvent dénoncés, ils sont arrêtés, comme le curé Arnaud, notre voisin de Montbrison, le 16 décembre et mort en prison à Montélimar le 22 mars ; ou bien internés à Valence, comme le curé Clément, de Valaurie, deux prêtres de Visan, trois de Valréas ; ou encore exilés volontaires ou déportés, comme ceux de Grillon, Le Buis, Dieulefit... Il y a des guillotins à Orange... On commence même à déchristianiser, à fêter «*l'Etre Suprême*». L'angélus n'est plus sonné. Avec le nouveau calendrier, le dimanche cède le pas au décadi : on ne devrait plus se reposer qu'un jour sur dix !

Situation bien inconfortable pour les croyants sincères. Il faut bien respecter la loi : Le Pègue aussi a son «*Comité de Surveillance*», bien pacifique celui-là. Le 20 avril 1794, c'est justement le neveu François Doux qui en est élu président.

Fin juillet, on respire : Robespierre n'est plus. Mais au contraire, l'anticléricanisme redouble. En septembre, la Convention supprime le paiement des prêtres. Le directoire de la Drôme ordonne la mise en vente des logements des curés.

Février et mars 1795 : sur proposition du député protestant Boissy d'Anglas, la liberté des cultes et la séparation de l'église et de l'Etat sont décrétées. Et l'évêque Grégoire s'attèle à la réorganisation de ce qui subsiste du clergé constitutionnel.

En septembre, nouveau serment demandé aux prêtres : «*Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République*».

En août 1796, notre vieux curé voit successivement expertiser son jardin et son écurie, très délabrée d'ailleurs, à vendre comme biens nationaux. Le négociant JB Ribaud, de Rousset, gros acquéreur de ces immeubles, les achète en septembre.

Septembre 1797, notre vieux curé reçoit du district de Nyons 150 livres sur son traitement, et encore avec un an de retard ! Et il devra dorénavant toucher son argent dans son canton de Taulignan.

Le 11 octobre, «*pour pouvoir librement ferre sa fonction de ministre de culte de la commune du Pègue*», jure encore «*haine a la royauté et a lanarchie, attachement et fidelité a la Republique et a la Constitution de l'an trois*», et déclare n'avoir jamais retracté ses serments.

Le 6 janvier 1798, il doit encore confirmer son serment. Entre le 14 janvier et le 7 février, il assiste surement à la replantation de l'arbre de la Liberté du Pègue, le précédent étant mort.

Le 18 février, son neveu Joseph Doux, ex-curé d'Arnayron, Vézenobres et St-Ferréol, est arrêté à Montbrison, en train d'enseigner à lire à quelques enfants, à Belloure. Il peut prouver qu'il a bien prêté serment à Vézenobres, est relâché, et son frère François, du Pègue, répond de lui.

Le 2 juillet, l'administration du canton de Taulignan délivre à notre curé un certificat de résidence, attestant qu'il n'a pas émigré, qu'il n'est pas suspect de contre-révolution, qu'il s'est acquitté de ses impositions, qu'il n'a jamais rétracté ses serments et qu'il ne jouit que du traitement accordé par la loi. Son signalement y est précisé.

Nuit du 28 au 29 août : le pape Pie VI, transféré malgré lui à Paris, décède à Valence. Après la nouvelle de l'exécution royale il y a cinq ans et demi, c'est un autre moment de stupeur pour les ecclésiastiques.

Le lendemain, la loi est votée de la stricte obligation de célébrer le «*culte décadaire*».

Le 18 septembre, le neveu Joseph Doux est derechef arrêté à Montbrison, accusé d'avoir correspondu avec l'évêque réfractaire Fedon. Emprisonné à la citadelle de Montélimar, puis à Valence, où les officiers de santé constatent qu'il est sujet à des crises d'épilepsie, il sera, après un interrogatoire serré, mis en liberté surveillée.

15 mai 1799, François Achard se fait délivrer un certificat de vie, doublé d'un second certificat de résidence, cette fois-ci par le maire du Pègue. Le même jour, il déclare par écrit n'avoir jamais rétracté ni modifié son serment de 1792. Ceci pour percevoir sa pension d'ex-curé du semestre mars-septembre 1798. En attendant, il touche les arrérages de celle de 1796, à raison de 1200 francs annuels.

Notons en passant que la seconde moitié de l'année se passe dans la peur des brigands ; ils sévissent à St-Pantaléon, Colonzelle, Baume-de-Transit, Donzère, dans le bois des Mattes, à Montbrison, où interviennent les gardes nationales du lieu, du Pègue, de Rousset et de Taulignan ; à Salles aussi, où le chef de bande est le curé d'Aleyrac !

En 1800, cela continue : à Chamaret, le Roche-St-Secret ; à Donzère et Salles encore, plusieurs fois ; et encore à Baume-de-Transit ; à Montjoyer, Grignan, Réauville.

En janvier 1801, à Teyssières et encore Chamaret. Heureusement, dans les mois qui suivent, l'énergique nouveau préfet Descorches de Ste-Croix réussit à rétablir l'ordre et la paix, au grand soulagement de tous, et en particulier des personnes âgées, comme notre curé.

Le 28 décembre 1799, Bonaparte autorise l'ouverture des églises le dimanche.

Le 14 mars 1800, Pie VII est élu, à Venise.

M^r Achard Cuvé du pique pour mad^{lle} Soup
 Soup
 Laitte tant au pique un purgatif pour mad^{lle} Soup
 faite avec folieles, se admirable de gloubert & meune
 Laitte un seconde purgatif pour prendre a pres
 les bouillies de poudres suite par 30.

M^r Lobi Soup au pique pour la
 Rocherie la levante
 Laitte un purgatif pour la Rocherie faite avec folieles
 & manne
 Laitte un seconde purgatif comme dessus
 Laitte de l'orange de tarte pour accommoder son petit lait
 pendant dix jours

M^r Achard Cuvé du pique
 Laitte un purgatif pour le service d'un le cas
 d'un mois jay été voir mad^{lle} Soup pour un fièvre
 de poudres
 Laitte un purgatif pour prendre le lendemain
 fait un second voyage pour aller voir mad^{lle} Soup
 Laitte un autre purgatif pour la Rocherie pour le lendemain
 du vin de campagne jay passé au pique pour voir
 mad^{lle} Soup
 Laitte un purgatif pour la Rocherie

Le 26 octobre, «*le citoyen Achard curé*» se rend à la mairie, et c'est la seule fois qu'il accomplit une telle démarche, déclarer le décès de «*Marie Marguerite Doux, célibataire, domiciliée au Pègue, 72 ans*». Elle était la soeur de son beau-frère, et très probablement sa gouvernante.

Le 15 juillet 1801, le Concordat est signé.

Maintenant, sa gouvernante est morte, la sécurité dans les campagnes est rétablie, la paix religieuse est revenue. Le nouveau chef de l'état s'entend avec le nouveau pape : François Achard peut mourir tranquille. Il laisse s'écouler son dernier été au Pègue, et rend son âme à Dieu le 18 septembre, vers 22 heures, à 79 ans. (11)

La déclaration à la mairie est faite par son neveu François Doux, qui sera maire du Pègue à son tour, dans six ans.

Jean HOERMANN

NOTES

(10) Ce n'est pas le curé REYMOND, chef de brigands, assassiné par son sacristain, au début du siècle suivant.

(11) Je n'ai pas encore trouvé son testament, s'il en a fait un ; ni le nom du confrère qui l'a assisté dans ses derniers moments ; ni qui a assuré le service de ses funérailles.

Sources ;

- Archives communales du Pègue, Rousset-les-Vignes, Montbrison-sur-Lez et Aouste-sur-Sye
- Archives Départementales de la Drôme
- Abbé Van Damme : «30 curés de Rémuzat racontés par le 31ème».
- Le livre de comptes du Dr Long (1774-1781), qui a pu être consulté grâce à Monsieur Henri Long, et le livre de Madame Démésy : "Sur les pas d'un médecin de campagne".

LA JOURNEE D'ETUDES DU 7 AVRIL

Elle s'est déroulée par une belle journée ensoleillée et a rassemblé une trentaine de participants qui ont pris dès 8 h 30 la route en direction de CURNIER où nous attendait le Maire, M. PAYS. Il nous fit tout d'abord, dans sa mairie, un bref exposé de l'histoire de son village et nous montra quelques documents et objets anciens, avant de nous guider à travers ses rues (1). CURNIER fut habité dès une époque très reculée. En partie grâce à l'abbé VAN DAMME (qui fit des recherches pendant plus de 50 ans) et à la Société Archéologique de Nyons, ont été retrouvées des pièces de monnaie, des pierres tombales (l'une d'elles est au musée de St-Germain-en-Laye, une autre au Musée Archéologique de Nyons) et des restes d'une villa gallo-romaine dans le village.

Le premier pont sur l'Eygues, construit par les Romains à l'emplacement du pont actuel, a été emporté en 1433 par l'une des terribles crues de la rivière. Si beaucoup d'entre nous savaient que l'Eygues était navigable jusqu'à Nyons, ils ignoraient en général, que les petits bateaux pouvaient remonter jusqu'à Curnier - qui était donc le port le plus septentrional - des marchandises telles que vin et huile.

Quant à la végétation, elle était alors semblable à celle de la forêt de Saou.

Depuis le village, nous avons pu apercevoir sur un promontoire, de l'autre côté de la rivière, les quelques restes de ruines des vieilles maisons du Curnier du Moyen-Age et de son château qui était un des fiefs de Mévouillon et dont l'enceinte avait 140 m de longueur.

A l'emplacement envisagé pour un abri bus, sur la RD 94, une fosse commune a été découverte avec un entassement de squelettes sur près de 1 m 20. Peut-être des soldats du Moyen-Age qui périrent lors d'une attaque du château ?

Le village garde le souvenir du passage d'Augustin FRESNEL (ingénieur napoléonien qui fit creuser la route des gorges entre Sahune et Rémuzat) et celle de MANDRIN, qui fit halte dans l'auberge située au carrefour de la route des Alpes, maison des ancêtres de M. PAYS.

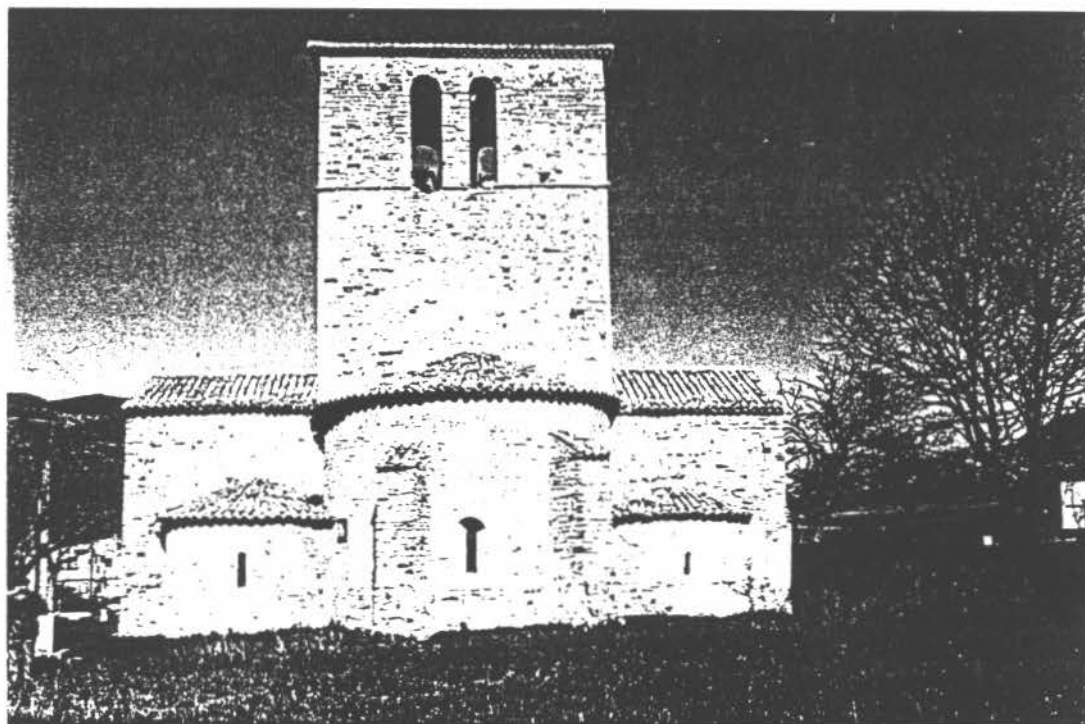
La construction de l'église, commencée en 1860, dut être stoppée faute d'argent et une aide financière fut demandée à l'impératrice Eugénie. Le clocher fut achevé en 1895 et l'église put enfin être ouverte au culte.

Notre deuxième étape nous conduisit à STE JALLE dont M. le Général BARRILLON, et le Maire, M. TESTE, nous firent les honneurs.

Nous avons d'abord longuement admiré l'église de Beauvert, surnommée la «*perle des Baronnie*s». Après l'article de M. DESAYE, reproduit dans le n°6 de «*Terre d'Eygues*», un long commentaire serait superflu. Mais grâce à ce texte la découverte personnelle de l'édifice n'en a été que plus intéressante et enrichissante et a permis de mieux apprécier les détails architecturaux,

(1) M. PAYS a écrit un livre "Histoire de Curnier en Baronnie" Plein Centre Editions dont nous donnons l'analyse page 58.

le très beau choeur, avec ses voûtes plein cintre, ne disposant d'aucune ouverture côté nord qui devait donner sur le cloître. L'église faisait en effet partie d'un prieuré clunisien qui dura jusqu'en 1783 et sur le cadastre de quartier figure toujours le nom de «Prieuré». La décoration du portail retint longtemps notre attention car les interprétations concernant les personnages du tympan sont très variées.



N.D De Beauvert

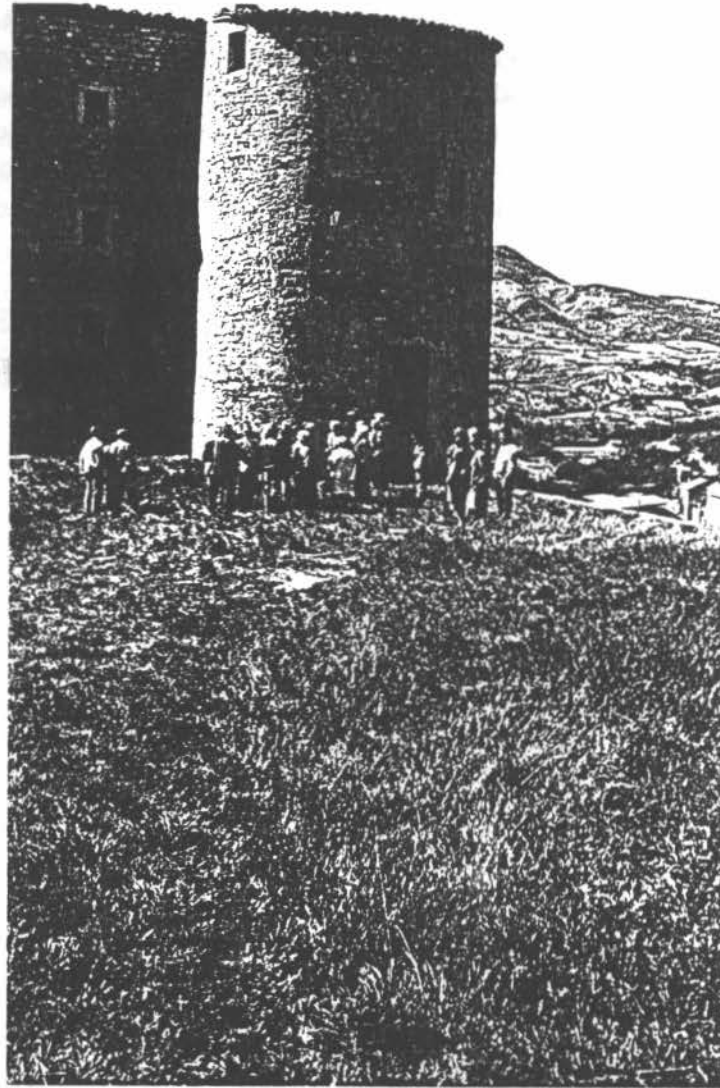
Notre groupe s'est ensuite acheminé à pied vers le village lui-même. Situé dans la plaine jusqu'au début du X^{ème} siècle, ses habitants, lors des invasions sarrazines s'installèrent sur la crête où ils disposaient d'eau grâce à une citerne alimentée par les eaux pluviales. Au XII^{ème} siècle fut érigé un donjon carré défensif auquel s'ajouta au siècle suivant une tour ronde.

Le village se développa au cours du XIV^{ème} siècle mais il n'était toujours pas fortifié. François de Sassenage, seigneur du lieu, fit voter un impôt du vingtain sur 3 ans pour réaliser la construction des murailles, faisant ainsi de Ste-Jalle, un véritable *castrum* avec une porte surmontée d'une fort belle bretèche. Au temps des guerres de religion le château joua un important rôle militaire.

En 1792, pendant la Révolution, après la destruction du château de Bésignan, les assaillants exacerbés par la fuite de la famille de Bésignan, passèrent à leur retour mettre le feu à Ste-Jalle et St-Sauveur. Le château et les terres en dépendant furent ensuite vendus en petites parcelles, comme biens nationaux.

Le Général BARRILLON, actuel propriétaire, en a entrepris la restauration. La toiture a déjà été refaite. Les voûtes en plein cintre des pièces ont heureusement évité l'effondrement intérieur.

Dans la pièce d'entrée on distingue un reste de cheminée et un plafond qui a dû être ouvragé. Mais le travail encore à réaliser paraît immense et nous souhaitons au Général BARRILLON de le mener à bien avec succès.



Château de Ste-Jalle (photo R. DEMESY).

De là en parcourant les vieilles ruelles nous avons visité la chapelle fondée par une confrérie de Pénitents Blancs, dont les statuts furent approuvés en 1647 (ceux de la confrérie du Buis l'avaient été en 1598).

Sa restauration n'a été entreprise que l'année dernière et les services des Beaux Arts ont l'intention de restaurer entièrement les fresques du choeur. Le clocher est joliment couvert de tuiles vernissées et colorées.

Après cette studieuse matinée tous les participants se retrouvèrent à BELLECOMBE chez «Marilou» pour un plantureux repas, qui n'empêcha pas des conversations si animées que l'on ne vit pas le temps passer et que l'on prit du retard sur l'horaire !

Melle CORNILLAC, maire de St-Sauveur, prit le relais pour nous guider vers GOUVERNET. Laissant les voitures au dernier petit hameau, c'est à pied, en musardant le long du chemin et en admirant le paysage, que notre groupe - qui prenait des airs de touristes flâneurs - atteignit le site du château de Gouernet, au fond d'un vallon sauvage, prenant ses assises sur le rocher et dominant l'Ennuye. Ce fut le berceau d'une illustre famille, dont l'un des membres, René de GOUVERNET, partagea sa vie, selon les opportunités, entre protestantisme et catholicisme. Nommé gouverneur de Nyons, lorsque la ville fut déclarée place de sûreté pour les protestants, c'est à lui que l'on doit la construction de la citadelle des Guards.

Dévasté à la Révolution, Gouernet vient d'être racheté par des particuliers qui ont entrepris de réaliser eux-mêmes une grande partie des travaux de restauration. Là encore au dessus de la porte se trouve une très belle bretèche.



Château de Gouernet (photo R. DEMESY).

L'étape suivante concernait un domaine tout à fait différent : Un des élevages régionaux de chèvres angoras. Mme AUBERT, passionnée par son activité nous exposa comment son troupeau, qui comportait de nombreux petits chevreaux bien attendrissants, s'était monté petit à petit. Tout d'abord une précision très importante : ne pas confondre le mohair qui provient uniquement des chèvres angora et l'angora qui provient, lui, des lapins !

La chèvre angora est originaire de Turquie, le nom venant de la ville d'ANGORA nom ancien d'ANKARA. Aujourd'hui les bêtes peuvent être importées du Texas, mais vu leur coût très élevé (de 3 à 7 000 F pour une femelle et jusqu'à 12 000 F pour un mâle), c'est par une série de croisements successifs que l'on arrive à retrouver la race pure et à constituer ainsi un troupeau au bout de ... 5 générations, les bêtes étant tatouées suivant leur génération : F.1, F.2 ... En France il y a actuellement environ 9 000 bêtes réparties en 150 élevages comptant au maximum 100 bêtes (contre 2 000 par troupeau au Texas !).

Les bêtes sont tondues deux fois par an. Le gros problème à résoudre est celui de la filature. Celle de Péronne qui traite 8 tonnes par jour (en provenance surtout d'Afrique du Sud, du Lesotho), accepte de traiter la production française qui est, pour l'instant, de 15 tonnes par an ! En deux tontes une femelle donne 3 à 6 kgs et un mâle de 5 à 7 kgs.

Dans la salle d'exposition des laines et travaux en mohair se trouve un vieux moulin à noix, entièrement en bois, et dont M. AUBERT expliqua le fonctionnement. Doit-on avouer que les dames s'intéressèrent un peu moins au moulin qu'au choix délicat des teintes des laines ou autres objets dont elles firent l'emplette ?

La journée était déjà fort avancée : 19 heures !

Il fallut renoncer à se rendre à ROCHEBRUNE et c'est donc sur place, avant notre séparation que M. VARLET nous fit l'exposé qu'il avait préparé à notre intention, sur le «Petit diocèse».

La tradition l'appelle également Val Bodon ou encore Val Benoît. Il se compose d'un territoire comprenant 18 paroisses, situées dans un rayon de 8 km autour de Ste-Jalle, que se disputèrent dès les origines les évêques de Vaison et de Gap. Par décision pontificale, il fut attribué à titre provisoire au diocèse de Sisteron; mais ce provisoire dura jusqu'à la réorganisation des diocèses de 1802 ! Nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement.

Journée bien remplie à la fois studieuse et de détente qui a été fort appréciée de tous les participants. Aussi est-il prévu d'organiser une nouvelle sortie : le 29 septembre. Réservez-en déjà la date.

Pour terminer un très grand merci à M. le Général BARRILLON, à Mlle CORNILLAC, et MM. TESTE et PAYS grâce auxquels nous avons beaucoup appris et de façon fort plaisante.

Jeannine DEMESY

NOTES DE LECTURE

De plus en plus de personnes éprouvent le désir de connaître, d'approfondir le passé de leur région, de leur pays natal, de savoir quelle a été son évolution au cours des siècles, la vie de ses habitants, quel héritage ont légué les générations passées...

C'est sur ce thème que deux livres viennent d'être récemment publiés :

HISTOIRE DE CURNIER EN BARONNIES

par Raoul PAYS - maire de Curnier - Plein Centre Editions 1990 broché - 63 pages - 70 F

Un bref résumé de l'évolution géologique des Baronnie nous amène à comprendre comment s'est formée la configuration physique actuelle de la région qui fut habitée à une époque très ancienne (époque chasséenne soit de 4 000 à 3 000 ans av J.C.).

M. Raoul PAYS, amoureux de son village, en fait l'historique depuis l'époque gauloise, la colonisation romaine (si nous savions que l'Eygues était autrefois navigable, beaucoup ignorent sans doute que Curnier en était le port le plus septentrional !), les invasions barbares, l'époque féodale (quand Curnier et son château étaient juchés sur un piton rocheux) la vie au Moyen-Age, la Révolution, jusqu'à l'époque moderne. Il n'oublie pas non plus les problèmes qu'ont pu rencontrer et rencontrent encore les habitants de ce village : agriculture, commerce local, vie quotidienne...

Loin d'être austère, ce livre se lit avec un très grand intérêt.

MIRABEL AUX BARONNIES - UN COIN DE PARADIS

Par Claude LEONE-CHANOT - Edité par le Syndicat d'Initiative de Mirabel-Piégon - livre broché - 138 pages - 140 F

Il s'agit de la deuxième édition d'un ouvrage dont l'auteur qui n'est pas natif de Mirabel, mais s'y étant installé «depuis des lustres», s'est attaché au pays natal de son épouse et de sa belle famille.

Faisant à peu près la même démarche que M. PAYS pour Curnier, M. LEONE-CHANOT, cependant, avant d'aborder l'histoire propre à Mirabel, nous remet en mémoire les péripéties multiples que connut la région avant d'être rattachée au Dauphiné, puis définitivement au Royaume de France.

Il nous conte ensuite l'histoire de Mirabel depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, en la liant aux événements des cités et villages voisins. Il a largement puisé pour cela dans les archives municipales mais également dans les archives privées et la bibliographie régionale. Le dernier chapitre «Visites et promenades» donnera envie aux lecteurs d'aller, par une belle journée ensoleillée, visiter les vestiges du passé qu'il nous décrits. On peut cependant regretter que les références des documents, nombreux, illustrant le livre ne soient pas fournies.

Deux livres donc, pleins de détails souvent ignorés sur l'histoire de ces deux villages, à l'écart de la route, pour le premier, que l'on traverse souvent sans s'y arrêter pour le second, mais que désormais, les passants, touristes et même les habitants des cités voisines essaieront de mieux connaître et apprécier.

LIVRES ANNONCES

Une nouvelle association : ARCADES 91, Place de Marché - 26170 - Buis-les-Baronnies, annonce la parution de plusieurs ouvrages qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs :

- d'abord de Francis LAGET «L'OLIVIER SYMBOLIQUE» ouvrage de 48 pages devant paraître en juin prochain. En souscription jusqu'au 31 mai au prix de 40 F (plus 9 F de port)

- suivront ensuite :

"Les délibérations de la Commune du Buis, dans la Drôme, sous la Révolution, d'après ses archives" de Pierre VARLET, à paraître en décembre 1991 (390 pages environ).

"Le bassin de Buis-les-Baronnies" de la regrettée Andrée BOUVARD, réédition de l'article paru en 1946 dans la Revue de Géographie Alpine (180 pages environ)

Si ce bulletin vous a intéressé et si vous désirez recevoir les suivants - au cas où vous ne seriez pas déjà membre de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NYONSAISES - vous pouvez le devenir en renvoyant ce bulletin d'adhésion au siège social : Mairie de Nyons - 26110 - NYONS

M. Mme. Mlle.....

Adresse

Adhère à la Société d'Études Nyonsaises

et verse le montant de la cotisation 1991 : 100 F par personne

150 F par couple

50 F pour les étudiants

A l'heure où nos lecteurs liront ces lignes sera terminée l'exposition de la S.E.N. «*Quelques aspects de Nyons au XIXème siècle*» présentée lors de l'ouverture de la Médiathèque municipale.

Une exposition consacrée à **Ferdinand FLOURET «Dauphiné la bonne espérance» Compagnon de devoir et le Compagnonnage** se tiendra à Vinsobres du 12 juillet au 18 août prochain, sous le patronnage de «l'Abeille Vinsobraise» et de la municipalité.

Il nous est agréable de penser que l'article de notre ami Henri VEYRADIER, consacré à F. FLOURET (Terre d'Eygues n°4-1989) a largement contribué à la tenue de cette exposition à laquelle nous souhaitons un grand succès.

19 AVRIL 1991 : BICENTENAIRE DE LA BATAILLE DE SARRIANS

Il a été célébré avec solennité dans cette cité vauclusienne, où une plaque rappelant cet anniversaire fut inaugurée, Place Jean Jaurès. Les habitants et visiteurs eurent ensuite l'occasion d'assister à une messe en provençal célébrée en l'honneur des morts du 19 avril 1791 et enfin d'entendre une conférence très instructive de René MOULINAS sur le rattachement du Comtat de d'Avignon. Dans l'organisation de cette manifestation, très réussie, il faut souligner le rôle actif de l'Association «LI BOUFO LESCO DE SARRIAN» qui pour la circonstance, a édité un ouvrage, en français et en provençal, contenant le récit, jamais publié jusqu'ici, du jeune ULPAT, témoin de la bataille et des horreurs qui l'ont accompagnée.

(Cet ouvrage broché, illustré, de 95 P. est disponible auprès de l'Association citée au prix de 100 FF).

RENDONS A CESAR ...

Dans le bulletin n°6, article concernant la recherche sur «*la sériciculture et les industries de la soie à Nyons de 1789 à nos jours*» il a été omis de signaler que le document «*Souvenir de Lord Hamilton*» avait été aimablement communiqué à la Société d'Etudes Nyonsaises par M. BLATTES du Club Culture et Loisirs. Dont acte.